

Naturisme : le grand
hebdomadaire de culture
humaine / directeur : Dr André
Durville ; rédacteur en chef :
Dr Gaston [...]

. Naturisme : le grand hebdomadaire de culture humaine / directeur : Dr André Durville ; rédacteur en chef : Dr Gaston Durville. 1933-09-28.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [**utilisation.commerciale@bnf.fr**](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

LIRE DANS CE NUMÉRO :

« L'ATTITUDE MENTALE DE L'HOMME D'ACTION »

PAR LE DOCTEUR GASTON DURVILLE

NATURISME

**LE GRAND
HEBDOMADAIRE
DE CULTURE
HUMAINE**



G A G N A N T E . . .

C'EST JACQUELINE SAVOYE, DE MARCQ-EN-BARŒUL (NORD), QUI A ÉTÉ DÉSIGNÉE PAR NOS LECTEURS COMME GAGNANTE DE NOTRE CONCOURS DU « PLUS BEL ENFANT NATURISTE ». JACQUELINE SAVOYE EST LA QUATRIÈME D'UNE FAMILLE DE CINQ BEAUX ENFANTS. NOTRE PHOTOGRAPHIE LA MONTRE, ACROBATE EN HERBE, FAISANT AVEC L'AIDE DE SON PÈRE, FERVENT NATURISTE LUI-MÊME, SA SÉANCE QUOTIDIENNE DE GYMNASTIQUE. (VOIR EN PAGES 8 ET 9 LES RÉSULTATS DE NOTRE CONCOURS.)

Cliché procédé Emvè.

ONZIÈME ANNÉE - N° 275



1 FR. 25

JEUDI 28 SEPTEMBRE 1933

Au crible, les idées !...

L'ATTITUDE MENTALE DE L'HOMME D'ACTION

JE reçois d'« un groupe de naturalistes de Villennes » la lettre suivante : « Nous serions ravis, cher président, si vous vouliez bien nous donner, sur la culture de l'esprit, un ou plusieurs Cribles pour compléter vos livres L'Art de devenir énergique, L'Art d'être heureux et La Cure mentale ; ceci nous rappellerait les causeries si captivantes que vous nous faisiez autrefois, à l'Institut Naturiste. Par ces temps de crise pénible, beaucoup d'entre nous ont besoin de retremper non seulement leur épiderme au soleil, mais aussi leur esprit à votre culture si bien comprise de l'idée... »

Voici, mes amis, quelques lignes de culture psychique :

« Il n'y a rien d'impossible, disait Jules Verne, il n'y a que des volontés plus ou moins énergiques. »

C'est vrai.

Vous voulez voir changer le cours de vos affaires ; vous voulez, un jour, jouer un rôle plus grand que celui que vous jouez actuellement, commencez par croire en votre œuvre, en votre étoile, en votre avenir.

Nous sommes tout ce que nous pouvons être, ou, si nous ne le sommes pas encore, nous sommes en train de le devenir.

Après avoir posément choisi notre voie, après avoir organisé convenablement l'existence laborieuse nécessaire à tout succès durable, chassez le doute.

Le doute est le ver rongeur du cerveau ; il sape les plans les plus sages.

Il faut se défendre du doute en créant dans l'esprit de solides attitudes mentales conformes au but poursuivi.

Savez-vous ce que c'est que l'attitude mentale ?

L'attitude mentale est une préparation à l'acte, une esquisse d'action, mais qui reste intérieure.

Supposons que vous reculez, par peur déraisonnable, une visite dont vous attendez beaucoup. Faites, chez vous, au besoin devant la glace, la série sobre des gestes que vous comptez faire au cours de la visite, dites les paroles que vous comptez dire. Et puis, ceci fait, supprimez tout geste, ne gardez que l'idée précise de l'action à réaliser ; voilà une attitude mentale.

On démontre scientifiquement que l'attitude mentale prépare à l'action ; elle augmente, sans conteste possible, l'énergie dont le patient dispose ; en tout

cas, elle regroupe ses énergies éparpillées ou somnolentes.

Il y a des années déjà, Féré a montré l'action triomphante de l'attitude mentale par l'expérience suivante :

Il fait prendre en main un appareil à mesurer la force musculaire, un dynamomètre ; le sujet serre l'appareil et marque, par exemple, 60 kilos.

Puis, avant de tenter une seconde expérience, il prie le sujet d'exécuter, pendant une, deux, trois minutes, avec la main, à vide, une série de mouvements comparables à ceux qu'il faut faire pour peser sur le dynamomètre, et il fait ensuite serrer réellement celui-ci ; au lieu de 60 kilos, la pesée en marque 62, 63, 64. Autrement dit, la représentation mentale de mouvement, l'attitude mentale, a augmenté la force.

Les actes énergiquement exécutés ont toujours été précédés d'attitudes mentales plus ou moins conscientes, plus ou moins voulues. Les névropathes prennent, à leur insu, des attitudes mentales qui les obligent ensuite à des actes déraisonnables. Ils assistent à une scène ; cette scène les frappe ; ils prennent, sans s'en douter, une attitude mentale analogue à celle dont ils ont été témoins, et, automatiquement, ils reproduisent cette scène ; ainsi s'expliquent les épidémies de crises hystériques à l'époque de Charcot, celles des danseurs de Saint-Guy au moyen-âge, les épidémies de possession démoniaque des Ursulines de Loudun, de 1632 à 1639, celles du cimetière de Saint-Médard en 1731, et tant d'autres.

Si les névropathes prennent, sans s'en douter, des attitudes mentales qui leur sont néfastes, les gens sensés, culturistes de l'esprit, doivent s'exercer à prendre, consciemment, volontairement, des attitudes mentales qui leur facilitent l'action utile dans la vie.

Il n'est pas plus difficile de construire que de détruire ; et les mêmes principes psychologiques qui peuvent nous nuire s'ils sont mal appliqués, servent s'ils le sont bien.

Vous avez à réaliser un travail difficile qui vous préoccupe ; ne désespérez pas du succès ; voyez, en esprit, l'œuvre finie.

Et, pour vous habituer à prendre aisément l'attitude mentale qui donne le succès, exercez-vous souvent à créer en votre esprit des attitudes mentales, sur des sujets divers, au besoin d'importance banale.

Pour vos exercices, d'ailleurs, ne choisissez pas des idées abstraites ; choisissez au contraire, celles que peuvent vous suggérer des idées riches de nombreuses impressions sensorielles.

Si vous voulez réaliser une attitude mentale sur la quatrième dimension de l'espace, vous la réaliserez très mal, parce que l'idée « quatrième dimension » ne peut évoquer en votre esprit qu'un minimum de souvenirs visuels, auditifs, sonores...

Par contre, vous réaliserez mieux, mentalement, une entrevue difficile, parce que vous imaginerez facilement que vous parlez, remuez, écoutez...

On peut conseiller aux nerveux de faire des pancartes sur lesquelles ils inscrivent leurs défauts à combattre, les qualités qu'ils veulent développer... En les voyant, ils prennent automatiquement l'attitude mentale qui est la prophétie de réalisation future.

Vous voulez vous débarrasser de la manie de fumer ; l'image d'un homme qui vomit pourra nous rappeler que l'herbe à Nicot est un toxique.

Les moines, qui sentaient leur foi faiblir, inscrivaient sur les murs de leur cellule de belles sentences pour s'obliger à penser droit.

Si l'on plaçait, dans la chambre des enfants, de belles et bonnes images indiquant les qualités maîtresses qu'on veut voir se développer en eux, les dites qualités maîtresses auraient plus de facilité à s'incruster.

Cessons de nous répéter toujours : je suis indécis, je suis paresseux, je suis timide, parce qu'en ce faisant nous gravons en nous une attitude mentale néfaste.

Celui qui grave sur sa poitrine qu'il a « la guigne » ne peut qu'échouer dans la vie.

Choisissez toujours vos amis parmi ceux qui ont foi en demain.

Dites à vos êtres chers qu'ils sont ce que vous voulez qu'ils soient ; ainsi ils le deviennent.

Combien d'enfants ne sont devenus, dans la vie, des bons à rien qu'uniquement parce qu'un père, une mère, un maître maladroit les ont convaincus d'incapacité !

« Qu'importe combien de fois tu seras défait, disait Emerson. Tu es né pour la victoire. »

D' Gaston DURVILLE.

Sommes-nous les esclaves de nos instincts ?

ETUDIANT récemment (voir *Naturisme* du 17 août 1933) le besoin de nourriture et celui de reproduction, nous constatons que tout ce qui éloigne de la satisfaction crée un état psychique à caractère pénible, allant du simple désir à l'avidité passionnée, avec suppression plus ou moins complète du contrôle de soi, l'individu étant inexorablement conduit à satisfaire le besoin.

La passion amoureuse peut conduire au meurtre, au désespoir, au vol, et très souvent à toutes sortes de « folies » ; ceux qui ont à observer un régime savent toutes les tentations contre lesquelles ils doivent lutter, tentations parfois très violentes de manger un mets défendu ; non seulement le désir est puissant, mais l'esprit lui-même est travaillé, les arguments les plus sophistiqués se présentent avec un petit air de candeur en faveur du plat convoité. Nous disions aussi que tout ce qui conduit à la satisfaction, et même la seule perspective de cette satisfaction, est source de plaisir, la satisfaction normale, sans exagération, créant un état de calme, de béatitude.

Nous pourrions faire les mêmes remarques avec d'autres besoins vitaux. Celui de conservation, par exemple. Devant un danger, l'individu a une tendance à perdre la tête, à perdre son sang-froid, pour réagir instinctivement, de façon irréfléchie. Nous avons vu, en montagne, trois alpinistes soudainement en péril grave faire les mouvements les mieux appropriés pour s'en tirer, et être ensuite incapables de dire pourquoi : ils avaient agi de façon absolument automatique, instinctive.

Mais très souvent, devant un danger, l'instinct ne joue plus ; l'individu reste cloué sur place, tremblant, par exemple, ou abattu : il y a alors généralement conflit entre la réponse instinctive et la réponse acquise par l'éducation, ou, dans certains cas, entre la tendance animale à fuir et la tendance acquise à résister, à montrer du courage.

Là encore, nous voyons que l'éducation n'a pas supprimé l'instinct ; elle peut tout au plus le recouvrir. Elle peut aussi intervenir en nous montrant la nature réelle du danger et en nous donnant les moyens de l'éliminer. Il faut en effet remarquer que l'instinct ne réagit pas à un danger objectif, mais à un danger subjectif, c'est-à-dire tel qu'il est perçu ou imaginé. Il ne faut donc pas confondre le vrai courage avec la témérité de ceux qui ne voient pas le danger.

La satisfaction du besoin de conservation par l'état de sécurité, par l'élimination du danger, crée un sentiment de bien-être. La domination du danger développe un sentiment de plaisir, voire une satisfaction ; c'est cet aspect de la psychologie de l'instinct qui explique que certains individus recherchent le danger, risquent leur vie dans l'alpinisme acrobatique ou dans certains sports : vaincre le danger crée une sorte d'ivresse comme la satisfaction d'autres instincts, outre la joie de se sentir fort.

Un autre instinct est celui d'auto-éducation. L'exemple classique est celui du jeune chat jouant à la souris et apprenant ainsi son « métier » d'adulte. L'enfant, de même, est incité naturellement à jouer, à imiter les adultes, à observer, à poser des questions à propos de tout, à travailler de ses mains, à courir à travers la campagne en se glissant partout, comme l'a si bien compris le mouvement du scoutisme. L'enfant trouve une grande joie à jouer ; l'interdiction de jouer lui est, au contraire, une grande punition. Jouer, pour lui, n'est pas quelque chose de vain, comme pour l'adulte qui n'y voit qu'un délassement, c'est l'apprentissage de sa vie d'adulte ; c'est sur cette conception que sont basées les écoles modernes, comme les écoles Montessori.

En résumé, nous constatons qu'aux besoins vitaux de l'homme sont liés des états psychiques tels que l'individu est poussé inexorablement vers la satisfaction de ces besoins. Le plaisir l'attire vers la satisfaction, la douleur l'éloigne de la non-satisfaction, et, s'il résiste, la passion — que ce soit la faim croissante, la passion amoureuse ou la peur — s'empare de son esprit pour le conduire malgré lui vers la satisfaction ; l'homme tombe vers elle comme une pierre vers le centre de la terre ; et, de même qu'à tout corps est lié un champ de gravitation ou pesanteur, à tout besoin est lié un champ instinctif ou instinct. Il ne s'agit évidemment là que d'une simple image, ce champ instinctif n'ayant aucune réalité physique.

L'instinct n'est pas, comme on l'a souvent dit, un ensemble d'actes stéréotypés, quoiqu'il puisse contenir cela, principalement chez les animaux inférieurs. Même chez l'homme, à une nécessité vitale ne correspond pas toujours uniquement cet état psychique de contrainte, mais aussi la connaissance de l'acte propre à satisfaire le besoin : l'enfant n'a pas besoin d'apprendre à téter. En général, cette connaissance n'est pas innée, mais acquise par l'éducation, l'exemple, l'expérience ou l'intelligence.

L'instinct nous apparaît comme la base de toute notre vie animale, et peut-être, mais nous ne voulons pas aborder ce problème ici, de toute notre vie. La civilisation, avec son éducation, ses coutumes, ses traditions, ses techniques même, ne fait que bâtir une superstructure sur la base de l'instinct. Elle nous donne des moyens perfectionnés de satisfaire nos besoins (nous laissons ici volontairement de côté toute la vie intellectuelle, spirituelle, quoique l'instinct y joue un rôle bien plus considérable qu'on ne le croit habituellement), elle nous impose par ses coutumes des moyens particuliers de satisfaction, ou même des renoncements, comme le célibat des prêtres. Mais l'instinct subsiste, immuable, ses variations mêmes, comme celles de l'instinct sexuel selon l'âge, étant contenues en lui.

Nous pressentons que les problèmes de la liberté et de la morale sont moins des questions de satisfaction ou non-satisfaction des instincts, que des questions de moyens, plus ou moins artificiels, anti-naturels, de satisfaction. Peut-être bien le maximum de liberté pour l'esprit sera-t-il procuré par l'observance simple des lois de la nature.

P. BARTHOLDI.

CANCANS...

(Dessin inédit d'Auguste Dif.)



— Puisque je vous dis que la dame du cinquième ne met plus de voilette !
— Mon Dieu !... Encore une victime du naturisme...



O forêt ! Depuis toujours les hommes t'admirent : les poètes ont chanté ta splendeur ; les peintres ont fixé sur la toile les teintes changeantes de tes majestueux sous-bois ; les musiciens ont évoqué la grandiose symphonie de tes mille bruits mystérieux... O forêt ! Depuis toujours les hommes te craignent : que le vent hurle dans les hautes branches, ou qu'une feuille légère tombe, indiscrète, la peur hante le cerveau du damné qui s'aventure en ton sein ; l'idée qu'une innombrable vie se cache sous ton apparente solitude le remplit d'épouvante. Et soudain... et soudain, là-bas, dans le rayon de soleil d'une clairière, apparaît une dryade, faisant au voyageur l'offrande d'une danse sylvestre ; un oiseau chante ; la nymphe a disparu, épousant la forme des arbres... O forêt ! Depuis toujours les hommes t'aiment !

(1 photo R. Grugeau, 3 photos "Naturiisme")

LE CHAMPIONNAT DES NATURISTES 1934 sera couru dimanche à Villennes



Le naturiste Tardy, à l'arrivée de la course qui lui valut, l'an dernier, le titre de Champion 1933.

C'EST dimanche prochain 1^{er} octobre que sera couru, pour la première fois, sur la piste du grand stade, à l'Île des Naturistes de Villennes-sur-Seine, le Championnat des Naturistes.

De même que les années précédentes, ce championnat consiste en une course de résistance d'un quart d'heure pour les femmes, d'une demi-heure pour les hommes.

On se souvient que l'an dernier les vainqueurs furent, d'une part Tardy, et de l'autre Denise Gagé, qui firent chacun une course de toute beauté, soulevant l'enthousiasme des naturistes. Les deux champions 1933 renouvelleront-ils leur succès dimanche prochain ? Nous le saurons bientôt.

Voici la liste des engagés, telle qu'elle s'établit actuellement :

Challenge Gaston-Durville (Championnat naturiste de la demi-heure, hommes). — Paul Gouzy ; Amand Bertrand ; Robert Cassari ; Fred Mathys ; Tardy ; Henri Sol ; Lucien Noë ; Raymond Brasseur ; Jean Gibrat ; Georges Pezard ; Ch. de Ligne ; Marcel Pernoud ; Edouard Coubart ; René Humbert ; Louis Buzel ; Edouard Toussiret ; Marcel Huvet.

Challenge André-Durville (Championnat naturiste du quart d'heure, dames). — Denise Gagé ; Renée Billioque ; Yvonne de Ligne ; Antonia Noë.

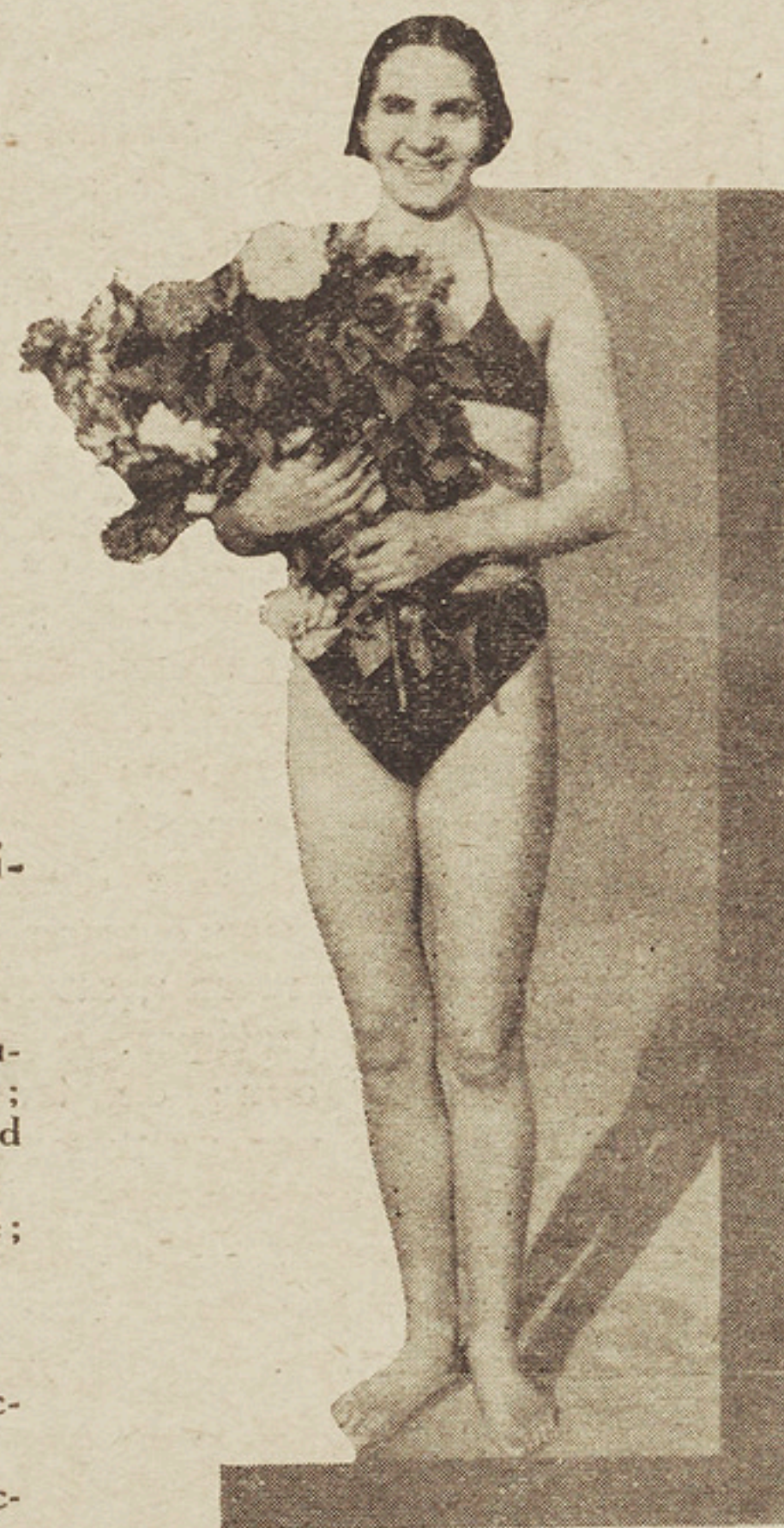
Les prix suivants seront attribués aux gagnants :

Championnat de la demi-heure (hommes). — 1^{er} prix : Une coupe gravée offerte par le docteur Gaston Durville ; 2^e prix : Prix de la Commission Sportive de la Société Naturiste.

Championnat du quart d'heure (dames). — 1^{er} prix : Une coupe gravée offerte par le docteur André Durville ; 2^e prix : Prix de la Commission Sportive de la Société Naturiste.

Le départ de l'épreuve féminine aura lieu à 16 heures, celui de l'épreuve masculine à 16 h. 30.

Nous publierons jeudi prochain le compte rendu et les résultats techniques détaillés de la journée d'athlétisme du 24 septembre.



Denise Gagé, Championne des Naturistes pour l'année 1933, lors de sa victoire du 16 octobre 1932.

IL VAUDRAIT MIEUX, POUR LE BON EXEMPLE, QUE LES MÉDECINS NE FUSSENT PAS ALCOOLIQUES...

M. Paul Macaury nous envoie, de Bordeaux, la lettre suivante :

« Messieurs les docteurs Durville,

« Je vous adresse sous ce pli le menu du repas de clôture du *Premier Congrès des Médecins amis du Vin*. C'est d'une éloquence attristante. J'ai assisté à ce repas : nos Esculapes ont fait grand honneur aux plats et aux vins. Les agapes ont duré trois jours, à un rythme sans défaillance.

« On comprend qu'il y ait tant d'obèses dans la gent médicale.

« C'est infiniment triste de songer que la santé du pauvre monde est entre les mains de ces doctes personnages.

« Un mot signé de vous dans un prochain *Naturisme* s'imposerait.

« Un de vos admirateurs.

« Signé : PAUL MACAURY. »

■
Avant de dire le mot que M. Macaury demande, jetons un oeil sur le menu, très savoureux, de l'un des repas

qu'ont consommé les *Médecins amis des Vins de France* à leur premier Congrès :

MENU

Consommé Régence
Bordeaux rouge
Bordeaux blanc
Sole à l'Armoricaine
Graves supérieurs
Ris de veau braisé
Saint-Emilion 1926
Caneton à l'orange
Château-Margaux 1928
Saint-Estèphe 1928
Foie gras truffé Saint-Sever
Château-Pessac 1928
Château-Latour (Pauillac) 1928
Salade Rachel
Glace Viviane
Champagne Moët et Chandon en magnums
Desserts
Petits Fours
Café

Neuf espèces de vin...

Autour du sympathique (!) menu, des dessins fort édifiants invitent les poivrots à boire :

Un loustic s'agite, un verre à la main, et dessous la légende : « Le vin dissipe la tristesse ».

Un pochard assis à terre lève triomphalement, d'une main une bouteille, de l'autre un verre de vin.

Deux joyeux drilles choquent leurs verres près d'un tonneau de vin...

■
Beaux exemples pour la jeunesse !
Belles suggestions de sagesse pour les malades !

Comment le médecin ivrogne rentrant à son cabinet après des jours de ripaille, et montrant à ses clients le menu de clôture de son « scientifique » Congrès, pourra-t-il oser prêcher la sobriété ?

L'Ecole Médicale Naturiste proteste contre le mauvais exemple que donnent aux foules ses confrères de l'Ecole chimique, et leur signale qu'il y a des moyens convenables d'aider l'intéressante corporation des viticulteurs : le fait de s'alcooliser en consommant neuf vins au même repas n'en est pas un ; le fait de prescrire les jus de fruits naturels, non fermentés, vivants, par contre, en est un.

D' G. D.

Nos ennemis continuent leur campagne de diffamation

NOS ennemis — qui, on le sait, sont persévérants — viennent de publier le second numéro de leur organe de chantage, le « Naturisme Social », à la grande joie de nos avocats qui voient ainsi grossir le dossier qu'ils préparent en vue de la demande reconventionnelle qu'ils vont déposer incessamment entre les mains de la justice.

Nous aurions aimé nous dispenser de répondre aux allégations de nos adversaires — qui n'ont même plus le mérite de la nouveauté — et laisser, très simplement, à la justice le soin de conclure ; mais certaines personnes, pour lesquelles le dernier son de cloche tend à s'imposer comme le plus digne d'être écouté et retenu, auraient peu ou mal compris notre tactique.

Efforçons-nous donc de trouver, parmi la fange étalée par notre peu estimable confrère, les arguments qu'il invoque — pauvres arguments ! — et, résumant les questions posées, faisons à chacune d'elles une réponse distincte.

■ ■ ■

A. — Nous crions victoire au non-lieu que nous avons obtenu (sic). Mais un non-lieu ne voudrait pas dire « coup d'éponge », car on accorderait couramment le non-lieu aux personnes réputées honorables qui donnent des promesses formelles de réparation...

Nos ennemis prennent décidément les naturistes pour des imbéciles, et ils s'imaginent pouvoir leur faire prendre des vessies pour des lanternes. Comment ! La justice refuserait de poursuivre l'escroc qui a mis quelques centaines de milliers de francs dans sa poche si, précédemment réputé honorable, il s'engageait à les restituer ? Nous avons toujours cru jusqu'ici, au contraire, que, dans le cas même où la partie civile lèverait sa plainte, la justice continuerait ses poursuites et condamnerait le délinquant. **Si donc il y avait eu, dans notre gestion de « Physiopolis » ou même dans notre gestion de toutes les autres affaires qui ont été invoquées à l'occasion de la première, le moindre fait répréhensible, la justice aurait suivi son cours et nous aurions été, bel et bien, condamnés.**

Mais nos adversaires refusent de croire à leur défaite et ne veulent pas mesurer toute l'étendue du gouffre qu'ils ont creusé sous leurs pieds. Eclairons-les donc de nos modestes lumières et livrons à leur méditation un extrait de jugement prononcé à Draguignan le 15 juillet dernier : il s'agit, comme dans le cas qui nous concerne, d'une plainte suivie de non-lieu. Le bénéficiaire du non-lieu vient de faire contre le diffamateur une demande reconventionnelle en 150.000 francs de dommages-intérêts.

Voici les principaux attendus du jugement :

« Attendu qu'à la suite du non-lieu, H... a poursuivi devant le tribunal correctionnel P... en 150.000 francs de dommages-intérêts, conformément à la loi du 2 juillet 1931... ;

« Attendu qu'au lieu d'étudier si le plaignant a voulu chercher à nuire ou a fait preuve de mauvaise foi dans sa plainte, la loi nouvelle a voulu que les

« tribunaux « éloignent les plaignants té-
« méraires par la crainte d'une sanction
« certaine en cas de non-lieu » (Commen-
« taire de cette loi : Dalloz, recueil péri-
« odique, note 2, page 290) ;

« Attendu que la jurisprudence de la
« Cour de Cassation s'est fixée dans ce
« sens, dans un arrêt où elle déclare que
« l'ordonnance de non-lieu... suffit pour
« établir la fausseté de la dénonciation
« (Cas. Crim. 7 janvier 1933, Dalloz N. 8
« 1933) ;

« Attendu que P... doit donc être con-
« sidéré comme ayant porté un préjudice à
« H... et qu'il y a lieu d'en examiner l'éten-
« due morale et matérielle... ;

« ...Par ces motifs... condamne P... à
« payer à H..., à titre de dommages-inté-
« rêts, la somme de 10.000 francs, en répa-
« ration du préjudice moral causé par sa
« plainte injustifiée contre H... ».

Voilà.

Cette fois, ce n'est pas nous qui avons répondu. C'est la loi elle-même.

Pauvres ennemis. Il vous faut, maintenant, vous résigner à comprendre :

I. — Que l'ordonnance de non-lieu, contrairement à ce que vous voulez faire croire aux naturistes, établit préemptoirement la fausseté de la dénonciation (arrêt de la Cour de Cassation) et prouve par suite la diffamation ;

II. — Qu'il existe une loi qui protège les honnêtes gens contre la félonie de leurs détracteurs en leur garantissant une réparation matérielle lorsque cette honnêteté est sanctionnée par le non-lieu (Loi du 2 juillet 1931).

Vous aurez beau dire et beau faire : l'heure de la juste réparation va sonner et il vous faudra payer, non plus pour imprimer et répandre à profusion une feuille de chantage, mais pour apprendre qu'en France on ne peut impunément traîner dans la boue l'honneur des gens.

■ ■ ■

B. — Notre créance de près de 600.000 francs serait impossible à prouver et une dépense de 700.000 francs n'aurait pas été justifiée...

Nos diffamateurs feignent d'oublier que ce n'est pas seulement à la suite du dépôt du rapport de l'expert que le non-lieu a été ordonné, mais à la suite des réponses — nombreuses, détaillées et justifiées — que nous avons tenu à fournir à ce rapport.

En présentant donc le rapport de l'expert comme le document unique de l'instruction, nos ennemis aggravent encore leur cas, puisqu'ils oublient délibérément la partie capitale de l'instruction, celle qui a provoqué la décision du juge. Or, c'est dans notre réponse au rapport de l'expert que nous avons justifié pleinement et sans contestation possible de l'emploi des 700.000 francs en question. Il serait oiseux de reproduire ici cette justification qui tient en de nombreuses pages. Cependant, nous ferons mieux et plus loyalement que nos adversaires : ils tiennent, disent-ils, le rapport de l'expert à la disposition de quiconque, à leur siège social. Nous, nous tenons à la disposition de qui veut les voir, à l'imprimerie de « Naturisme », non pas seule-

ment le rapport de l'expert — qui n'est, nous le répétons, qu'un élément de l'instruction — mais nos réponses au dit rapport, les questions complémentaires des plaignants et nos réponses à ces questions, ainsi que toutes les pièces justificatives des comptes que nous avons fournis.

■ ■ ■

C. — L'idée de la Cité Naturiste aurait été suggérée en mai 1927 par Mlle Staquet...

Première nouvelle ! Il y a quinze ans que nous avons eu l'idée de la Cité Naturiste pour la première fois ! Nos adversaires veulent nous enlever jusqu'au mérite de l'idée de nos réalisations.

■ ■ ■

D. — La liste des membres du Conseil d'administration de la Société Naturiste n'aurait pas été déposée à la Préfecture de Police...

Depuis quand la liste des membres du Conseil d'administration d'une association doit-elle être fournie à la Préfecture de police ? Pareille obligation n'est même pas exigée des sociétés anonymes... La loi veut, en réalité (et les statuts de la Société Naturiste rappellent), que les noms des membres du Conseil soient inscrits sur un registre spécial, tenu en permanence — sans déplacement — à la disposition de la Préfecture de la Seine. Le registre existe. Il est en permanence à la disposition de la Préfecture. En outre, la composition du Conseil a été transmise au préfet de la Seine lors de la demande d'agrément que nous avons faite.

Allons, ennemis de l'ordre, assez de chivoiseries comme cela, et laissez-nous travailler en paix.

■ ■ ■

E. — Aucune demande en reconnaissance d'utilité publique n'a été faite. L'agrément par le ministère de la Guerre aurait été obtenu par surprise... (sic).

Que d'âneries faut-il entendre de la part d'adversaires de mauvaise foi, et, au surplus, ignorants.

L'agrément officiel que nous avons obtenu, après de nombreux mois d'efforts, est la sanction d'une gestion loyale et, nous pouvons le dire, courageuse. Il n'a été acquis qu'après des enquêtes longues et laborieuses qui ont duré plus d'un an... Sau-rait-on dire, dans ces conditions, que nous avons enlevé cette décision « par surprise »... ? Il est exact, d'ailleurs, que cet agrément peut être retiré du jour au lendemain, si l'association qui en bénéficiait n'est plus jugée digne de cette récompense par les pouvoirs publics. Et il n'est pas moins certain que le seul fait pouvant provoquer le retrait sera justement, si elle se prolonge encore, la présence déshonorante, au sein de la Société Naturiste, de fauteurs de troubles tels que nos ennemis.

Et si la reconnaissance d'utilité publique n'a pas encore été demandée par nos soins, c'est que nous estimons qu'elle n'est nullement souhaitable tant que la justice n'aura pas expulsé définitivement, et sans espoir de retour, les quelques éléments plus que suspects qui cherchent à y rester incrustés, malgré la radiation officielle qui les a frappés.

Voir la suite en page 7.

NATURISTES !

Pendant la saison d'hiver,
ne négligez pas l'exercice physique...



Karla Suschitzky

professeur diplômé

reprend ses cours de

Gymnastique rythmique

pour enfants, jeunes filles et adultes,

en sa belle salle moderne, parfaitement aérée
et pourvue de douches chaudes et froides, au

Studio Lamballe

25, avenue de Lamballe, 25, Paris (16^e)

Téléphone : JASMIN 36-90

Les personnes qui veulent essayer la méthode sont
cordialement invitées le lundi 2 octobre, de 18 à
19 heures et de 20 à 21 heures (on est prié d'apporter
un maillot).

Pour tous renseignements, s'adresser au Studio Lam-
balle, le mardi et le vendredi, de 18 heures à 20 h. 30.

(Suite de la page 6)

Mais faut-il prolonger encore une dis-
cussion rendue aussi dérisoire à la fois par
l'inanité des accusations et par la trop
grande facilité des réponses ? Nous ne le
croyons pas. La vive sympathie qu'on nous
prodigue de toutes parts nous est une conso-
lation suffisante à tant de vilenies. Et nos
ennemis eux-mêmes n'annoncent-ils pas
qu'ils vont cesser leurs attaques ?...

D'ailleurs, les assemblées générales de la
Société Naturiste et du Syndicat des Pro-
priétaires de Physiopolis sont proches. Les
votes, qui seront la conclusion des délibé-
rations des assemblées, interviendront pour
nous dire, plus éloquemment que ne peu-
vent le faire les attaques intéressées de nos
diffamateurs, si nous devons partir ou si
nous devons rester.

L'année dernière, à l'unanimité, les as-
semblées ont refusé la démission que nous
avions déposée sur le bureau.

Nous proposerons encore notre démission
cette année.

Si elle n'est pas acceptée, si, comme nous
aimons à le croire, la gangrène répandue
par les campagnes sournoises de nos enne-
mis n'a pas réussi à attaquer la foi et la
confiance auxquelles nous estimons avoir
droit et sans lesquelles aucun travail dura-
ble n'est possible, nous aurons à cœur de
poursuivre notre œuvre, sans défaillance, et
de rester solidement ancrés à la tâche.

D^r G. et A. DURVILLE.

Bruits et potins

DANS nombre de piscines américaines,
on avait installé cet été, au cours
de la période de forte chaleur, des
tables flottantes sur lesquelles quatre brid-
geurs pouvaient à leur aise se livrer à leur
jeu favori, tandis qu'ils jouissaient de la
douceur du bain. Un de nos confrères
écrit cela sans rire.

De deux choses l'une : ou bien les
bridgeurs pouvaient jouer « à leur aise »,
et ils prenaient un simple bain de pieds ;
ou bien ils se baignaient complètement,
et, alors, adieu le bridge !

Nous craignons que la première hy-
pothèse soit la bonne, l'amour du jeu
étant souvent, hélas, le plus fort, et les
passionnés préférant, pour ne pas aban-
donner leurs cartes, prendre certes leur
bain, mais le prendre... à quart eau.

P. A.

NOS AMIES LES BÊTES

A Trgiste, en Yougoslavie, vivait une
vieille femme qui tirait ses seules res-
sources de l'apiculture et qui choyait
ses abeilles avec un soin jaloux. Tout
récemment elle fit un gros héritage, qui
lui permit de vivre à son aise. Elle n'en
continua pas moins à soigner ses abeilles.

Or, l'autre jour, un malandrin péné-
tra dans son jardin pour la dévaliser.
C'était, on l'apprit plus tard, un redou-
table repris de justice qui sortait de la
prison de Belgrade. Il s'apprêtait à for-
cer la porte lorsque brusquement les
abeilles l'assaillirent et le piquèrent si
cruellement au visage qu'il dut être trans-
porté à l'hôpital, où il succomba.

Les abeilles possèdent, dit-on, un
mystérieux pouvoir télépathique. Au-
raient-elles aussi le don de lire, sur le
visage des hommes, leurs pensées et
leurs intentions ?

Au fait, ce mystérieux pouvoir et ce
don étonnant sont sans doute, tout sim-
plement, de l'intelligence.

FOIN DES SALONS MONDAINS !

Deux jeunes Londoniennes, miss
Harler et miss Gurville, sont parties pour
les régions de l'Australie occidentale,
où vivent encore, bien qu'ils deviennent
de plus en plus rares, quelques types
d'aborigènes.

Les deux jeunes exploratrices ont dé-
claré qu'elles étaient lasses du monde
civilisé, des salons mondains, et qu'à
l'homme en habit elles préféraient son
frère des forêts australiennes, qui vit
d'une façon peut-être moins « conforta-
ble », mais aussi moins artificielle et
moins superficielle.

POUR LE BON PAIN

La campagne en faveur du « Bon Pain » prend
chaque jour une extension plus grande ; le corps mé-
dical, de plus en plus, s'insurge contre l'abus du pain
blanc trop souvent constitué par une masse indigeste
d'amidon.

C'est avec plaisir que nous avons relevé dans un
numéro récent du journal Châtelguyon Thermal, un
article fort intéressant du docteur J.-M. Ballan.

Nous sommes heureux de pouvoir en faire profiter
nos lecteurs et tenons à adresser ici même au docteur
Ballan l'expression de nos remerciements pour son
aimable autorisation.

■ ■ ■

Les troubles digestifs et nerveux d'ori-
gine alimentaire progressent d'une façon
inquiétante, et ceux attribués à la mauvaise
qualité et à l'abus des féculents viennent au
premier rang ; le pain, en particulier, a fort
mauvaise presse et traverse en ce moment
une crise de sous-consommation due, non à
son prix, mais à une méfiance que nous
allons essayer d'interpréter.

L'art de faire le pain est très ancien, et
presque tous les peuples sont arrivés pro-
gressivement à obtenir le bon pain d'autre-
fois, que l'on trouvait à peu près partout
dans la seconde moitié du siècle dernier. Un
adulte de poids moyen, qui en consommait
de 600 à 700 grammes par jour, avait peu de
chose à ajouter, comme viande et autres ali-
ments, pour avoir un régime équilibré per-
mettant une activité déjà grande. Et nous
nous rappelons avoir vu, il y a près de qua-
rante ans, des ouvriers espagnols entre-
prendre et effectuer, pendant de longs mois,
de pénibles défonçages, avec, pour toute
nourriture, du pain, de l'eau et rarement
quelques menus morceaux de porc ou du
fromage. Actuellement, cette même caté-
gorie de travailleurs a un absolu besoin de
beaucoup de viande et d'excitants divers.
Pourquoi ? La science — ou du moins
l'usage que les hommes en ont fait — semble
en être la cause.

Pour mieux en juger, voyons ce qu'était
le pain de jadis. Il correspondait à la défini-
tion actuelle du service des fraudes : « Ali-
ment composé de farine, de froment, de sel
et d'eau, qu'on cuit au four ». Le blé em-
ployé, acclimaté dans chaque région aux
intempéries, au sol et à ses fumures, était
écrasé avec des meules de pierre. N'étant
guère débarrassée que de son (1), la farine
obtenue (2) renfermait la presque totalité
des diastases et des principes nutritifs. Après
maturation de quelques mois, et pétrie à
bras, elle donnait, avec le gros sel et le le-
vain, une pâte fermentant bien et produisant
un pain bis qui se conservait frais une se-
maine entière, tout en restant très appéti-
sant ; le « coup de fouet » qu'il procurait
à l'organisme était suivi d'une impression
de force persistante, et les races qui en
usaient étaient plus vigoureuses que celles
d'aujourd'hui.

(A suivre.)

D^r J.-M. BALLAN.

(1) Assise externe de l'enveloppe du grain et cloison
colorée ou testa.

(2) Ou farine « entière » ; la farine totale comprend,
en plus, le son.

PALAIS DES ARTS, 325, rue Saint-Martin, Paris
du 29 septembre au 5 octobre). — Rez-de-chaussée :
Médecin de service ; Gitanes. — Premier étage :
Ingagi ; La Dame de chez Maxim.



A gauche : Jacqueline Savoye, première du Concours du « Plus bel enfant naturiste » — Au-dessous : La belle petite famille Savoye devant sa tente de camping, au cours des dernières vacances ; à gauche, Mme Savoye ; à droite, Jacqueline (X).

...Et voici le « Plus bel enfant naturiste »

Jacqueline Savoye (N° 20) gagne le premier prix de notre concours, Hervé Thill (N° 12) le deuxième prix, et Marcel Pétrasch (N° 25) le troisième prix



LES lecteurs de *Naturisme* se sont prononcés. Constatons dès l'abord, avec satisfaction, qu'ils ont fait preuve, dans leur choix, d'une parfaite compréhension de la pensée naturiste. Avec beaucoup de logique, ils se sont dit qu'un enfant ne doit pas être jugé « beau » ou « laid » uniquement d'après les traits de son visage et l'expression de sa physiognomie, comme on le fait malheureusement presque toujours. Ils ont compris que le « Plus bel enfant naturiste » devait être celui réunissant le plus grand nombre de qualités physiques et morales — santé, vigueur, amour de la nature, bonne humeur — bref, que ce devait être avant tout un enfant bien bâti et bien équilibré, c'est-à-dire élevé en vrai naturiste.

Que nous voilà loin des concours d'enfants où le premier lauréat possède, parallèlement à un gracieux sourire à fossettes et à de charmantes boucles blondes, un gros ventre, des jambes torsées et une poitrine étriquée, toutes misères tenues pour négligeables, ou même tout à fait ignorées, dissimulées qu'elles sont sous d'épais vêtements ! Que nous voilà loin de ces chérubins à santé délicate, élevés dans du coton ! La gagnante de notre concours, Jacqueline Savoye, est solide, musclée, bien portante.

Voici, d'ailleurs, le texte explicatif qui accompagnait sa photographie de concours parue sous le numéro 20 :

« Cette fillette a 5 ans et 3 mois. Taille : 1 m. 11. Poids : 18 kg. 700. Elle se lève en chantant, est heureuse de tout et d'un rien. D'une grande souplesse, elle est large d'épaules et déjà musclée sur tout le corps. Elle grimpe à la perche, fait le pont et des tractions comme un athlète. Son plus grand bonheur consiste à faire de la gymnastique et à être « monitrice ». Gourmande de soleil, vêtue en fonction seulement de la température, elle est d'une grande robustesse. Elle court au jardin la moitié de l'année, vêtue seulement d'une culotte, dort fenêtre ouverte, boit de l'eau, mange « naturiste », campe sous la tente un mois par an ; avec ses parents, frères et sœurs, commence à savoir nager, sait faire la planche, rouler en « vélo », canoter et pagayer seule. C'est la vedette de la famille et... une référence pour le naturisme. »

Jacqueline Savoye a obtenu 136 voix.

C'est en leur coquette demeure de Marq-en-Barœul (Nord), non loin du point de jonction des boulevards Lille-Roubaix et Lille-Tourcoing — lieu dénommé « Croisé-Laroche » — que nous trouvons M. et Mme Savoye-Lehembre, entourés de leurs cinq enfants.

Une douce et réconfortante atmosphère familiale règne en cette maison.

A l'annonce de la grande nouvelle, une petite fille se précipite sur les genoux de sa mère. C'est Jacqueline, la gagnante.

— Quelle chance ! s'écrie-t-elle simplement.

Et elle embrasse longuement sa maman, faisant passer, semble-t-il, tout son contentement dans cette effusion reconnaissante.

Le petit Jean, quatre ans et demi, s'avance, grave :

— C'est bien, Jacqueline !

Puis il lui prend la main, et tous deux courent jouer dans le jardin avec leurs frères et sœur.

— Que pensez-vous du succès de votre fille dans le concours du « Plus bel enfant naturiste » ? demandons-nous à M. Savoye.

— Il est inutile, je crois, de dire que nous en sommes très fiers. C'est là, pour nous, la récompense des efforts que nous faisons afin d'assurer à nos enfants une existence heureuse. Dites bien que l'expérience a été faite chez nous, et qu'elle est concluante : grâce à la vie saine et aux exercices quotidiens énergiques recommandés par *Naturisme*, on peut arriver rapidement, dès le plus jeune âge, à acquérir de larges épaules, un dos musclé, une poitrine puissante et un ventre plat, autrement dit une santé solide. Au contraire, si la vie est sédentaire et sans mouvement, il ne saurait y avoir que dos ronds, omoplates saillantes, poitrines étroites, ventres proéminents, facteurs de maladie.

— Certes, ajoute Mme Savoye. Aussi avons-nous une affectueuse reconnaissance pour les docteurs G. et A. Durville, qui ont su, par leurs ouvrages, nous déterminer à vivre mieux, plus sainement, et à faire d'enfants moyens des enfants vigoureux.

— Nous faisons chaque jour une longue séance de culture physique, reprend l'heureux papa. C'est le meilleur moment de la journée. Notre alimentation est végétarienne. Le petit Jean n'est pas le moins convaincu ; il se charge, à quatre ans et demi, de faire du prosélytisme par l'exemple et par la parole...

Allons ! Il ne nous reste plus qu'à féliciter chaleureusement ces bons naturistes pour la façon pleine de sage prévoyance dont ils élèvent leur belle et nombreuse famille.

Dans le jardin, les cinq bambins, joyeux, froufrou, légèrement vêtus, dans un rayon de soleil : Henri, l'aîné, dix ans, jeune athlète ; Mathilde, neuf ans, bien découpée ; Jacques, sept ans et demi, beau torse ; Jacqueline, l'héroïne du jour, et Jean enfin, le benjamin, qui sait nager.

Cinq beaux enfants, en vérité.

Et, cependant que nous nous éloignons, une pensée, soudain, nous assaille : qui donc a prétendu que le naturisme était un danger pour la natalité française ?...

Hervé Thill (N° 12), arrive bon deuxième. Il a obtenu 103 voix de nos lecteurs.



Voici le jeune Hervé Thill, classé deuxième, exécutant l'un des mouvements de sa gymnastique quotidienne. — A gauche : M. Thill tient seulement son fils par les cuisses au cours de cet exercice, dont la réalisation parfaite révèle chez cet enfant une étonnante vigueur.



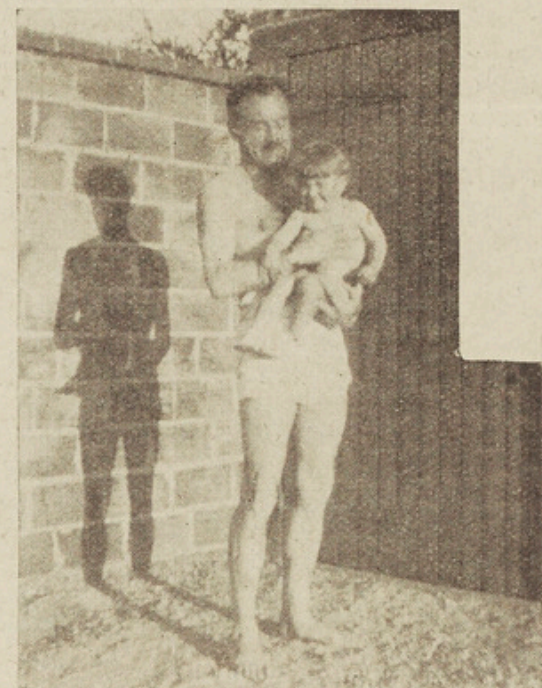
A droite : Jacqueline Savoye (X) et ses frères et sœurs se livrent-ils ici à un concours familial de dos musclés et de larges épaules ?

mêmes. Femme de santé délicate, elle a réussi à construire un enfant qui est digne de ses rêves. Elle reçoit aujourd'hui une éclatante consécration de ses efforts, et sa joie décuple la mienne. Je crois pouvoir assurer que l'on peut autant, sinon plus, pour la santé d'un être avant sa naissance qu'après celle-ci.

— Si tous les pères de famille pensaient comme vous, monsieur Thill, si toutes les mères élevaient leurs enfants comme votre femme élève le sien, la race serait rapidement régénérée...

Le troisième enfant classé est Marcel Pétrasch (87 voix). « Ce petit garçon a douze mois. Il mesure 0 m. 75 et pèse 9 kilos. Il a suivi jusqu'à ce jour le régime pour bébés

Marcel Pétrasch, troisième de notre concours, dans les bras de son père. — A droite : Solide-ment planté sur ses petites jambes, il semble, défier l'objectif...



préconisé par la méthode naturiste ; actuellement, son alimentation tend à devenir ovo-végétarienne, avec des soupes de semoules et de farines. Il aime beaucoup l'air et le soleil, et, en été, il passe les journées chaudes entièrement nu. Il est parfaitement sain et de bonne humeur. »

La famille Pétrasch, qui compte trois enfants, deux filles et un garçon, habite à Mantes-sur-Seine (Seine-et-Oise), 42, rue Nationale. M. et Mme Pétrasch ne cachent pas leur satisfaction à l'annonce du beau classement de leur fils dans le concours.

— Nous sommes naturistes depuis dix ans, nous disent-ils, et notre régime alimentaire est presque entièrement végétarien. Dans les mois qui précéderont la naissance de Marcel, aucun changement n'a été apporté au régime de la maman. Le petit n'a pas été vacciné, et il n'a jamais été malade ; il couche toute l'année fenêtre ouverte.

— Une indiscretion, cher monsieur. Votre âge ?

— Quarante-sept ans. Je suis champion de tennis de Mantes et de Meulan. L'aînée de nos filles, qui a dix-huit ans, est championne de natation de Mantes.

Gageons que le petit Marcel sera plus tard, lui aussi, un champion !

Oui, ils sont beaux, sains et vigoureux, les trois premiers gagnants du concours du « Plus bel enfant naturiste ». Et je pense une fois de plus qu'ils sont privilégiés, ces bambins, puisqu'ils sont nés à une époque où l'on connaissait le naturisme. Nous n'avons pas eu cette chance, nous. Mais ne les jalouons pas. Félicitons-les, au contraire, de tout notre cœur.

Pierre AUDEBERT.

LES RÉSULTATS

Catégorie des enfants

PREMIER PRIX : 500 francs en espèces	
JACQUELINE SAVOYE (N° 20)	136 voix
DEUXIEME PRIX : Un chronographe « Simon »	
HERVÉ THILL (N° 12)	103 voix
TROISIEME PRIX : Une pendulette huit jours, encadrement acajou	
MARCEL PÉTRASCH (N° 25)	87 voix

(La suite de la liste des enfants gagnants paraîtra dans le prochain numéro.)



Les propriétés du gaz carbonique

D'ANS les trois précédents numéros de « Naturisme », j'ai présenté l'atomiseur et j'ai dit tous les avantages que l'on peut tirer de son usage. Je voudrais, aujourd'hui, expliquer en détail ce qu'est le gaz carbonique, quelle est son utilité et quelle est son action thérapeutique.

J'emprunte la plupart des données de cette étude à une chronique du docteur Portier parue dans « La Presse Médicale ».

Le gaz carbonique est un produit de déchet non seulement inutile, mais nuisible, et qui, par conséquent, doit être éliminé dans le milieu extérieur aussi rapidement et aussi complètement que possible.

Telle est la notion classique qui est habituellement enseignée.

Cette conception par trop simpliste du rôle du gaz carbonique s'est trouvée modifiée par toute une série de recherches récentes.

Le gaz carbonique exerce une action importante sur le centre respiratoire. Sa présence dans les alvéoles pulmonaires excite le bulbe et intensifie les mouvements respiratoires. Il s'ensuit que l'un des modes de traitement des syncopes consiste à faire respirer au malade quelques bouffées d'acide carbonique. Celui-ci, inspiré, provoque par réflexe une augmentation notable des mouvements respiratoires, et par conséquent intensifie la circulation.

Ces faits sont d'ailleurs maintenant très classiques.

Le gaz carbonique a un rôle beaucoup moins connu dans tous les phénomènes de synthèse.

On peut constater, en effet, dans toute la série animale, que le gaz carbonique semble s'accumuler, augmenter de tension, dans les conditions où les phénomènes de synthèse deviennent prépondérants et l'emportent sur les phénomènes de destruction.

Qu'on veuille bien relire attentivement cette dernière phrase, afin d'en bien comprendre le sens. Elle est la clé du traitement de la pyorrhée alvéolaire et explique admirablement les très beaux résultats que l'on obtient dans le traitement de cette maladie, chaque fois que le patient veut bien accepter de compléter le traitement du stomatologiste par l'emploi journalier de l'atomiseur. Les graines des plantes, pendant leur pé-

riode d'édification, sont entourées d'une atmosphère très riche en gaz carbonique.

Dans les colonies d'insectes où sont élevées un grand nombre de larves, il y a accumulation de gaz carbonique.

Il semble même exister ici une sorte de mécanisme régulateur : si on ventile la colonne au moyen d'un insufflateur, on voit ensuite se rétablir rapidement à son taux normal la tension du gaz carbonique, qui avait momentanément diminué.

L'œuf des oiseaux nous offre un bel exemple de l'importance du gaz carbonique dans les phénomènes de synthèse si prépondérants à cette époque de l'existence.

On sait qu'il existe, à la grosse extrémité de l'œuf, un espace rempli de gaz, la chambre à air, qui joue dans la respiration de l'embryon et du jeune oiseau un rôle comparable à celui de l'air alvéolaire du poumon.

Or, la composition des gaz de cette chambre diffère beaucoup de celle de l'air atmosphérique. Au début, elle contient 1 % de gaz carbonique ; au dixième jour, la proportion s'élève à 5 %, et garde cette valeur jusqu'à la fin du développement.

Il est à présumer que la poule qui couve ses œufs emprisonne le gaz carbonique qui s'échappe à travers la coquille et retarde sa diffusion : en effet, si on prélève les gaz interposés entre les œufs pendant qu'ils sont couvés par la poule, on constate que la proportion du gaz carbonique varie de 8 à 14 pour 10.000 ; donc, il atteint une proportion trois à cinq fois plus forte que dans l'air ordinaire.

D'autre part, des travaux de laboratoire ont donné des preuves directes de l'intervention du gaz carbonique dans les phénomènes du métabolisme.

Déjà, en 1876, F.-M. Raoult montrait que des lapins respirant de l'air enrichi de gaz carbonique consomment moins d'oxygène que lorsqu'ils respirent de l'air de composition normale.

La diminution de consommation de l'oxygène est le témoin de la modification des échanges. Les phénomènes de synthèse prennent alors la prépondérance ; la presque totalité de l'énergie physiologique libre est dérivée sur eux.

Quelles sont les applications pratiques de ces différentes notions ?

Toutes les fois que nous aurons à favoriser les phénomènes de synthèse, à leur donner la prédominance sur les phénomènes de destruction, il sera intéressant d'augmenter la tension de gaz carbonique.

Dans un travail présenté à l'Académie de Médecine en janvier 1931, M. Portier conclut :

« Par son action dans les phénomènes de synthèse, il semble bien probable que le gaz carbonique peut constituer un agent thérapeutique important, notamment dans les phénomènes de cicatrisation et de régénération. »

Je m'excuse d'avoir donné aux lecteurs de « Naturisme » tous ces renseignements scientifiques, mais cela était nécessaire pour leur faire comprendre que le lavage sous pression avec l'atomiseur n'agit pas seulement par la force de la projection de l'eau, mais aussi par l'action du gaz carbonique tenu en suspension dans le liquide à atomiser.

D^r Charles GUÉBEL.

Variétés

PAUVRE GOSSE !

Je me trouvais un jour chez un ami, petit cultivateur, qui ne cessait de maudire son sort.

— On ne se doute pas, disait-il, du mal que nous avons à la campagne. Nous trimons toute la journée, et, le soir, nous avons tant besoin de sommeil que nous nous couchons et dormons comme des sages. Mais cette sagesse forcée est bien monotone. Et puis le village manque de distractions.

Mon ami se faisait illusion sur la vie que l'on mène ailleurs, et il se plaignait même de trop bien dormir, comme si ce n'était pas une bonne chose de pouvoir, pendant quelques heures, ne plus penser à rien ! A la ville aussi beaucoup de gens peinent dur et dorment mal ou pas du tout, à cause du bruit. Quant aux distractions, il est à déplorer que l'on ne fasse rien pour la campagne, et que le seul lieu de rendez-vous soit la boutique du marchand de vin. Cependant les plaisirs de la ville sont souvent grossiers. Et, malgré mon horreur du cabaret, j'avoue qu'à certains spectacles, joie des citadins, je préférerais, si je devais choisir, le bistro du village.

Nous étions assis à deux pas de la ferme, et devant nous, riche de blés mûrs, s'étendait la plaine. Je me souvins alors d'une petite chambre que j'avais habitée longtemps à Paris, et d'où, par une lucarne, je ne pouvais voir que des toits et des cheminées. Que de différence avec le site au milieu duquel vivait mon ami ! J'allais en parler à ce dernier lorsque soudain, un enfant se jeta dans ses bras.

— Mon fils, dit-il. Ah ! lui ne restera pas ici.

— Il ira à la ville sans doute ? demandai-je.

— Je l'espère bien, dit le fermier.

Pauvre gosse ! Toi aussi tu connaîtras les mansardes parisiennes, avec vue sur les toits et les cheminées. Toi aussi tu respireras le bon air d'un magasin, d'un bureau ou du métro. Et, à ton tour, tu maudiras le sort que t'aura fait ton père en faisant de toi autre chose qu'un simple paysan.

A. DESCAZAUX.

UN VOYAGE PEDESTRE PARIS-HELIOPOLIS

Notre confrère Pierre Castex organise, sous le patronage de *Naturisme*, un voyage à pied Paris-Héliopolis (Ile du Levant, Var). Durée du voyage : 45 jours. Prix du voyage aller et retour, tous frais compris : 450 fr. Pour renseignements, adhésions et date de départ, s'adresser à M. Pierre Castex, 28, impasse Leroy, Caudébec-les-Elbeuf (Seine-Inférieure). On recevra des adhésions en cours de route.

NATURISME
LE GRAND HEBDOMADAIRE DE CULTURE HUMAINE

Le plus fort tirage des revues naturistes mondiales
PARAIT LE JEUDI SUR SEIZE PAGES
Peut être mis entre toutes les mains

Directeur : D^r André DURVILLE Rédacteur en chef : D^r Gaston DURVILLE
Secrétaire général : Pierre AUDEBERT
DIRECTION-ADMINISTRATION :
15 bis, rue Cimara, PARIS (16^e)
Téléphone : Passy 77-95
IMPRIMERIE - ATELIERS :
24, rue d'Alleray, PARIS (15^e)
Téléphone : Vaugirard 06-83

« Naturisme » est en vente
chez tous les marchands de journaux

LA PAGE DU MALADE

CONTRE LA CONSTIPATION

DEMANDE. — Yves Calmel, abonné, à Toulouse. — Je suis un constipé héréditaire avec ptose et atonie gastro-intestinale. J'ai observé ce que vous conseillez dans le livre La Cure Naturiste, contre la constipation, cela ne m'a pas guéri. Les pruneaux sont inefficaces, même si j'en mange cinquante.

Le lavement d'huile est pour moi inapplicable ; il produit des suintements continus tels que l'huile ruisselle le long des cuisses.

On vante, actuellement, un nouveau produit qui, introduit par l'anus, aurait l'avantage d'être très naturel et n'exciterait pas la sécrétion des glandes.

Puis-je le prendre ? Que me conseillez-vous ?

Réponse. — Même si vous êtes venu au monde avec des voies digestives de mauvaise qualité, vous devez rétablir votre fonction intestinale ; il n'y a pas d'exemple d'insuccès, si l'on fait vraiment ce qui convient pendant le temps qu'il faut.

Vous avez tort de prendre, ou d'avoir pris des lavements d'huile ; faites donc votre traitement dans le sens de ce qu'a prévu la nature. La nature n'a pas prévu qu'on introduise quoi que ce soit dans le tube digestif d'arrière en avant. Tout clystère est un non-sens.

Tout clystère paralyse l'intestin ; tout clystère aggrave la constipation, parce qu'il appelle un autre clystère. Et l'écoulement d'huile que vous signalez ne nous apparaît pas comme un bienfait et une beauté.

Je vous dirai du nouveau produit — sensationnel — en qui vous mettez de nouveaux espoirs, qu'il m'apparaît valoir ce que vaut le clystère, c'est-à-dire pas grand-chose.

Pour guérir la constipation, il faut d'abord obliger l'intestin à retravailler conformément aux modes qu'a prévus la nature.

C'est la fibre elle-même de l'intestin qui doit faire le travail évacuateur, et non un médicament introduit par un bout du tube ou par l'autre.

A la désorganisation fonctionnelle que crée nécessairement le médicament, il faut substituer, en mettant pour cela le temps qu'il faudra, un rythme précis, quotidien, commandé par la normale et automatique évacuation des déchets. Tant que l'évacuation des déchets se fait par un coup de balai artificiel, il n'y a pas d'équilibre intestinal possible. C'est par lui-même, et seulement par lui-même, que l'intestin doit arriver à travailler.

Tous les constipés qui suivent bien les conseils de « La Cure Naturiste » guérissent ; vous n'êtes pas encore guéri, donc je suis obligé de vous dire que vous n'avez pas bien suivi lesdits conseils. Les termes de votre lettre, d'ailleurs, montrent qu'encore actuellement vous comptez sur quelque intervention extérieure pour rendre à votre intestin ses fonctionnements. Il faut cesser de compter sur l'extérieur ; l'organisme doit se suffire à lui seul, parce qu'il a été fait pour se suffire ; mettez au point votre alimentation (ce qui ne veut pas du tout dire qu'il faille que vous mangiez cinquante pruneaux) ; une ration trop copieuse endommage toujours les voies digestives ; or, on ne répare pas en endommageant.

Culture abdominale matinale chaque matin pendant sept à huit minutes. Vous pourriez, par exemple, vous exercer à une plus ou moins fantaisiste « danse du ventre ». Après cette séance, automassage de l'abdomen avec une main (dans le sens de l'évacuation intestinale) avec bonne autosug-

gestion ayant pour but d'envoyer les forces mentales et nerveuses vers l'organe au rythme faussé.

Hygiène générale naturiste.

Relisez « La Cure Naturiste » ; vous ne me paraissez pas l'avoir comprise comme il conviendrait.

■ ■ ■

LA NATURE N'A PAS PRÉVU LES OPÉRATIONS CHIRURGICALES. TRAITEMENT D'UN ENFANT A GROSSES AMYGDALES

DEMANDE. — Mme R..., professeur en Lorraine, abonnée. — Mon fils, onze ans, est sujet aux angines accompagnées de fièvre, maux de tête et vomissements. Ces accidents se renouvellent chaque mois. L'enfant a été opéré d'un gros paquet de végétations adénoïdes. Les amygdales ne sont pas très grosses, au dire de mon beau-père, qui est médecin ; elles sont infectées ; il faudrait, paraît-il, les extraire.

Que conseillez-vous en cas pareil ?

Etes-vous favorable à une seconde opération ?

Réponse. — Puisque vous êtes abonnée, madame, vous devez lire souvent dans nos colonnes ce que nous pensons des opérations chirurgicales ; il est exceptionnel qu'elles soient utiles ; et, d'ordinaire, elles sont doublement périlleuses ; elles le sont d'abord par elles-mêmes (risque opératoire, risque de narcose...), elles le sont, ensuite, par le fait qu'elles ne sont pas dans l'ordre de la nature : ou bien elles privent le corps d'un organe dont personne ne peut dire sagement qu'il soit inutile, ou bien elles rompent des barrières protectrices que la bonne nature était en train de construire (destruction de cicatrice, destruction de caillots sanguins, destruction de barrages dressés par les globules blancs contre les microbes, etc.).

Spécialement dans le cas de votre enfant, nous nous opposerions à une seconde opération. Nous nous y opposerions parce que, de l'avis même de votre beau-père, médecin, les amygdales ne sont « pas très grosses ». Elles sont infectées, dites-vous. Eh bien, nous aimons encore mieux des amygdales « infectées » que pas d'amygdales du tout ; car l'amygdale est une forteresse qui protège la santé du poumon. Il vaut mieux avoir pour se défendre une forteresse, même un peu démantelée, que pas de forteresse du tout.

Nous constatons très souvent par l'examen aux rayons X qu'après l'ablation des amygdales l'enfant devient tuberculeux.

Répetons donc : pas d'ablation amygdaliennne pour votre enfant.

Soignez son état général.

Ce n'est pas parce qu'il a des amygdales infectées qu'il fait des poussées de fièvre chaque mois ; il fait des poussées de fièvre à localisation amygdaliennne parce qu'il a une mauvaise nutrition. Le mauvais état nutritif est une évidence par les vomissements que vous signalez.

Imposez le régime naturiste, à peine carné (deux à trois bouchées de viande par jour), bien végétal, suffisamment vitalisé et vitaminé, suffisamment cru et fructarien. Défiez-vous de toute suralimentation, puisqu'il y a des signes de pléthore digestive, amygdaliennne...

Bains d'air en nudité totale chaque matin. Culture physique progressive, pour arriver à vigoureuse. Bains solaires si le soleil de la saison les permet encore. Frictions. Montrez-nous l'enfant.

IL Y A TOUJOURS UN MOUVEMENT DE GYMNASTIQUE QUI CORRIGE L'ASYMÉTRIE THORACIQUE DE L'ENFANT ; CHERCHEZ-LE EN EXAMINANT L'ENFANT NU

DEMANDE. — M. H..., abonné et naturiste. — Mon garçonnet, neuf ans, a été soigné l'an dernier à votre Institut Naturiste ; il urinait au lit, avait un gros foie, l'estomac abaissé, des intestins très gazeux et l'épaule gauche abaissée. L'appareil digestif est, maintenant, en bon état ; la mine est devenue très bonne. Le pipi au lit s'est beaucoup amélioré, mais l'épaule n'est pas encore normale, et ceci me désole.

Quelle gymnastique serait efficace ? Je lui fais faire, chaque matin au saut du lit, d'après votre livre La Gymnastique amusante, quinze minutes d'exercice. Je lui fais lever quinze fois de suite le bras gauche. Pendant les repas, je fais poser le coude gauche sur un livre de six centimètres d'épaisseur. Et l'enfant vit en naturiste. Est-ce bien ? Ou que conseillez-vous ?

Réponse. — Continuez de faire vivre l'enfant en naturiste : régime sain, aération, nudité fréquente, gymnastique générale.

Pour la mauvaise attitude du dos, il faut absolument en venir à bout. Il n'y a aucune raison pour qu'une épaule reste abaissée, chez un enfant de neuf ans. Jusqu'à dix-sept ou dix-huit ans, et souvent bien plus tard, on peut totalement redresser un thorax, si l'on procède bien.

Je ne sais pas si votre calage du coude par un livre est efficace. En tout cas, ce me paraît n'être qu'un procédé fort illusoire. Il faut, d'ailleurs, avant de le continuer, vous assurer que, grâce au livre, la colonne vertébrale est parfaitement droite ; voyez l'enfant nu, à table, pour contrôler.

D'une façon générale, on peut dire qu'est bon tout mouvement qui corrige l'attitude vicieuse, et, par contre, est mauvais et contre-indiqué tout mouvement qui l'accentue. Quoique ces deux affirmations apparaissent d'une évidence flagrante, vous ne pouvez imaginer combien la pratique de tous les jours démontre qu'on ne les connaît pas.

Nous voyons à peu près à chaque consultation des enfants à dos déviés à qui les mouvements qu'on a prescrits dans le but louable de les redresser font nettement et visiblement l'effet contraire. Il suffit de voir nu l'enfant exécuter lesdits mouvements pour constater que le résultat est mauvais...

1. Mettez donc l'enfant devant vous, totalement nu, vous tournant le dos, dans l'attitude du garde-à-vous ; faites-lui lever un bras, puis l'autre. Le mouvement qui redresse l'enfant est le bon.

2. Faites faire au petit une fente en avant, en avançant une jambe, et, dans cette position « fendue », faites lever un bras, puis l'autre ; une des attitudes redressera l'enfant mieux que l'autre ; c'est la bonne.

3. Faites respirer à fond devant vous l'enfant dans la position du garde-à-vous ; pendant que le thorax est en inspiration, appuyez sur les côtes inférieures, à gauche, à droite, en avant... Il y a toujours une pression qui améliore la forme du thorax ; c'est la bonne ; autrement dit c'est celle que vous répérez.

L'orthopédie est la science la plus aisée qui soit : pour la faire correctement, il suffit d'un peu de bon sens.

Il faut croire, d'ailleurs, que le bon sens est rare, puisqu'on rencontre tant de bossus !

Les os de l'enfant sont mous. On les pétrit à son gré.

Si vous ne trouvez pas vous-même le bon mouvement, amenez-nous l'enfant, nous vous montrerons ce qu'il faut faire.

Une assemblée générale des propriétaires présents à l'île du Levant au début de septembre vient de se tenir au Fort Napoléon

NOS ennemis ne cantonnent pas leur activité destructive à Physiolis. Ils rêvent maintenant de salir de leurs diffamations notre œuvre de l'île du Levant, dont le succès rapide a éveillé leurs ambitions et leurs jalousies.

Dans le second numéro du « Naturisme Social » qu'ils viennent de faire paraître, les premières allusions perfides font leur apparition. Poursuivant des méthodes qui leur sont chères et dans lesquelles ils sont en passe de devenir experts, ils tentent de jeter le soupçon sur nos actes et, ne pouvant nous menacer là-bas des foudres de la Société Naturiste — qui n'a rien à voir à la gestion d'Héliopolis — ils veulent essayer, non seulement d'éveiller contre nous la méfiance des propriétaires de l'île du Levant, mais encore de faire supposer que cette méfiance est déjà un fait acquis. Alors que les propriétaires présents à Héliopolis au début de septembre ont demandé au docteur André Durville de les réunir simplement pour recevoir des éclaircissements sur certains faits intéressant la communauté, alors qu'ils n'ont eu d'autre but, en agissant ainsi, que d'aider leur syndicat dans sa lourde tâche d'administration et dans sa lutte contre les indésirables — il y en a aussi là-bas — nos ennemis veulent faire croire à une manœuvre de défiance.

Nous ne pouvons mieux répondre à nos diffamateurs professionnels qu'en publiant ainsi, sans autres commentaires, in-extenso malgré sa sécheresse, et sans y changer le moindre mot, le compte rendu officiel de ladite assemblée, compte rendu qui ne peut être tenu pour suspect, puisqu'il porte, à côté de la signature du syndicat, celle des dix

propriétaires dont le docteur André Durville a proposé et obtenu la nomination à titre de Conseillers municipaux de la nouvelle commune libre d'Héliopolis.

REUNION DES PROPRIETAIRES PRESENTS A L'ILE DU LEVANT LE MARDI 12 SEPTEMBRE 1933
PROCES-VERBAL

Les propriétaires présents à Héliopolis se sont réunis le 12 septembre 1933 au Fort Napoléon sous la présidence du syndicat, le docteur André Durville.

La réunion avait été demandée par une assemblée privée de propriétaires, qui avait eu lieu le 14 août au domicile de Mme Savineau et qui avait décidé de transmettre au syndicat le désir des propriétaires de recevoir quelques explications au sujet d'événements récents survenus sur l'île du Levant.

■ ■ ■

La séance est ouverte à 15 heures par le docteur André Durville, syndic. Une feuille de présence est signée par les propriétaires présents.

Le syndic déclare que c'est avec une grande satisfaction qu'il s'est empressé de répondre à l'appel des propriétaires, parce que la réunion d'aujourd'hui lui permettra de fournir des éclaircissements nombreux qui, sans aucun doute, auront pour premier effet de resserrer encore, s'il est possible, les liens d'amitié et de confiance qui unissent entre eux les usagers d'Héliopolis.

Le syndic rappelle que l'assemblée d'aujourd'hui, à laquelle ne peuvent assister qu'un nombre assez restreint de propriétaires, n'a pas qualité pour prendre des décisions qui engagent la totalité des membres du syndicat, mais que, néanmoins, ses résolutions seront d'un grand poids auprès de l'assemblée générale, puisqu'elles émaneront en grande majorité des propriétaires habitant en permanence l'île du Levant, donc étant les plus directement intéressés à la bonne marche de l'œuvre entreprise.

Le syndic propose de porter à l'ordre du jour de la séance un certain nombre de questions, auxquelles il répondra au cours de la séance, qui avaient déjà fait l'objet de discussions au cours de la réunion privée du 14 août, dont il a été question plus haut.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

■

Le syndic aborde l'étude de la première question.

Question n° 1. — Le problème de l'eau. Délais d'exigibilité. Cette question est-elle liée à celle de l'électricité ? A quelle date pourrions-nous l'avoir et, avec l'aide des habitants de l'île, serait-il possible de l'obtenir plus tôt ? Proposition d'une corvée journalière de 1 à 2 heures de travail pour faire un barrage.

Le syndic rappelle qu'aux termes du Cahier des Charges, les lotisseurs ont l'obligation de livrer aux propriétaires les puits prévus au plan général, de manière que les habitants puissent bénéficier de 100 litres d'eau par personne et par jour. Ces puits sont aujourd'hui forés. Il ne reste qu'à en cimenter les margelles, qu'à les fermer et, pour certains, à les munir de pompes. Malgré une sécheresse absolue qui a duré sept mois, à aucun moment les puits n'ont manqué d'eau. Les obligations du Cahier des Charges auront donc été parfaitement tenues par les lotisseurs lorsqu'ils auront fait mettre la dernière main aux travaux de finition dont il vient d'être parlé.

La question capitale qui semble donc se poser est la suivante : faut-il prévoir, pour un avenir relativement proche, de grands travaux d'adduction d'eau qui permettraient à chaque propriétaire, moyennant une participation aux frais d'établissement, proportionnelle à la superficie de son terrain, d'avoir chez lui l'eau sous pression. Le syndic expose que, bientôt, il aura en mains le devis de l'entreprise et que la participation de chaque propriétaire oscillerait entre 1 fr. 50 et 2 francs le mètre carré de terrain.

La discussion générale s'engage. Après étude de différents projets, tous successivement rejetés comme peu pratiques ou trop onéreux pour la bourse modeste de la majorité des propriétaires, on décide, à l'unanimité, de surseoir aux grands projets d'adduction d'eau et de s'en tenir à la situation actuelle, considérée comme apportant un confort suffisant dans un Centre Naturiste, situé dans une île où l'on ne peut, raisonnablement, prétendre au confort des villes de la côte. Chaque habitant d'Héliopolis continuera donc, comme par le passé et jusqu'à nouvel ordre, sa corvée d'eau journalière à l'un des puits existants ou à la source. Les propriétaires ayant construit autour la liberté de créer des citernes où s'accumuleraient les eaux de pluie.

Le docteur André Durville informe l'assemblée que, dans ces conditions, il va se hâter de procéder à

l'achèvement des puits, tout en veillant à ce qu'il soit impossible de les souiller par des eaux de lavage, d'écoulement, de ruissellement ou autrement ;

Question n° 2. — Est-il possible d'obtenir en réalité l'acte notarié ou savoir le motif pour lequel on ne peut l'obtenir ?

Le syndic rappelle que rien ne s'oppose à ce que les propriétaires ayant choisi leurs parcelles dans le lotissement actuel passent par devant notaire, un arrêté préfectoral ayant autorisé ces ventes avant que la viabilité ne soit entièrement achevée. Certains retards apportés récemment à la rédaction des actes par le notaire et à leur enregistrement sont simplement dus, d'une part à la période actuelle de vacances, d'autre part au vote de la nouvelle loi de finances qui a contraint le notaire à réclamer aux derniers inscrits un minimum complément de droits.

En ce qui concerne les propriétaires qui, pour des raisons personnelles, ont préféré réserver leurs parcelles hors du lotissement actuel, il est bien évident qu'il leur faut attendre, pour obtenir l'acte authentique, que ces parcelles soient comprises dans le lotissement futur, et que ce lotissement reçoive l'approbation préfectorale. Ils auront donc à souffrir encore un délai qui ne semble pas, d'ailleurs, devoir être maintenant bien long ;

Question n° 3. — En vertu de quel point du Cahier des Charges impose-t-on le droit de séjour aux personnes logées à titre onéreux ou gratuit par les propriétaires ?

Pour répondre avec toute la clarté désirable à cette question, le syndic rappelle que l'île du Levant, juridiquement parlant, est du ressort de deux organismes bien distincts :

1. Du Syndicat des Propriétaires pour le lotissement actuel et, par extension, pour le ou les lotissements futurs, les uns et les autres comprenant une trentaine d'hectares du Domaine des Arbousiers. Le syndic, au nom du Syndicat des Propriétaires, a qualité pour étudier tout ce qui concerne la viabilité actuelle et les grands travaux envisagés, strictement dans cette portion de l'île du Levant ;

2. De la Société Immobilière des Îles d'Or, à la fois pour le reste du Domaine des Arbousiers dont elle est propriétaire et pour le surplus de l'île du Levant dont elle est locataire de la part de l'Etat. L'administration, le docteur André Durville, qui assure la gestion de la société dont il est par ailleurs, avec son frère, le plus gros actionnaire, a qualité pour étudier tout ce qui, sur l'île du Levant, n'est pas du ressort du syndicat : la question des droits de séjour est strictement de la compétence de la Société des Îles d'Or.

Le docteur André Durville explique qu'il a tenu à conserver aux propriétaires la faculté de jouir de la totalité de l'île du Levant, au lieu de les obliger à se cantonner dans le seul Domaine des Arbousiers, sans demander au syndicat — ce qui était cependant été parfaitement logique — de participer aux frais élevés assumés par la société pour conserver le bail du surplus de l'île, frais qui atteignent annuellement environ 50.000 francs. Mais pour que cette situation — privilégiée pour les propriétaires — puisse être durable, il faut évidemment que la Société des Îles d'Or puisse récupérer au moins une partie de ses débours. Elle a donc décidé que, tout en autorisant les propriétaires à circuler librement et gratuitement sur l'île du Levant, tant qu'elle en conserverait la location, elle frapperait d'un droit de séjour de 5 francs par personne et par jour toute personne, non propriétaire, qui serait admise à y camper ou, plus largement, à en profiter d'une manière quelconque.

Les propriétaires ont donc l'intérêt le plus vital à seconder le docteur Durville dans la tâche ingrate qu'il assume de percevoir les droits de séjour, puisqu'ils en tirent un profit immédiat. Les droits de séjour pourront être supprimés complètement le jour où la Société Immobilière des Îles d'Or abandonnera le bail dont elle est bénéficiaire, ou le jour — qui ne semble pas très proche — où le Syndicat des Propriétaires sera assez riche pour en acquiescer lui-même le montant.

Aux applaudissements de l'assemblée, on décide à l'unanimité de renforcer l'année prochaine le contrôle de la perception des droits de séjour, quitte à faire payer les campeurs à l'avance pour éviter le « resquillage » qui a triomphé cette année ;

Question n° 4. — Quels sont les termes des contrats consentis à différentes personnes sur l'île du Levant et quelle est leur durée ? Ces contrats ont-ils été signés par le docteur personnellement ou au nom des propriétaires ?

Le syndic résume les termes des contrats qu'il a signés au restaurateur, à l'entrepreneur de transports, au boulanger, à l'agence, à l'entrepreneur de constructions, etc. Ces contrats, qui confèrent pour un temps variant de 5 à 99 ans aux intéressés, sur la totalité de l'île du Levant, mais à l'exception, bien entendu, de

domaine public, l'exclusivité de leurs commerces, moyennant des prix fixés et certaines réserves qui s'imposent, ont été signés par le docteur Durville à la fois comme mandataire de la Société des Îles d'Or et comme syndic du Syndicat des Propriétaires.

A cette occasion, le syndic expose le mécanisme des exclusivités qu'il a dû accorder en un temps où, pour créer le quartier commerçant d'Héliopolis, il fallait fournir certaines garanties aux intéressés. Mais il est bien évident que les contrats, quels qu'ils soient, ne valent que par la scrupuleuse bonne foi de ceux qui les donnent et de ceux qui en bénéficient. Si les contrats ont été conférés avec la plus entière bonne foi, ils n'ont pas toujours, hélas, été appliqués de même. Il en résulte qu'aujourd'hui, les abus châtés de certains bénéficiaires, qui ont voulu se donner figure de dictateurs, ont lassé les patiences des plus angéliques. Des concurrences se sont établies, certains contrats se sont brisés d'eux-mêmes et, bientôt, les tribunaux seront appelés à en résilier d'autres. Seuls subsisteront alors, après cette crise pénible, mais nécessaire, par la force invincible du droit des gens, les contrats appliqués de bonne foi. A ce moment, la libre concurrence se rétablira sur l'île du Levant, à la gloire des commerçants honnêtes et pour la juste déconfiture des mercantins.

L'assemblée approuve à l'unanimité les déclarations du docteur André Durville et le syndic passe à l'étude de la cinquième question ;

Question n° 5. — Nomination d'un surveillant assermenté de l'île (nudisme, hygiène, tapage nocturne, etc.)

La nomination d'un garde assermenté sur l'île du Levant capable de donner des contraventions, serait évidemment utile. Mais le docteur Durville, avant de laisser la discussion s'engager plus avant, tient à mettre le Syndicat des Propriétaires au courant de l'état de la caisse. Il rappelle que l'assemblée des propriétaires de 1931 a décidé d'utiliser les fonds de la caisse commune, alimentée, on le sait, par un versement unique des propriétaires égal à 12,5 % du prix de leurs terrains, à la transformation des chemins piétons pour piétons au Cahier des Charges en formes rustiques de routes permettant le passage des voitures, au moins provisoirement, pendant le temps nécessaire aux constructions.

De nombreux chemins pour piétons ont été ainsi transformés puisque les voitures peuvent actuellement cheminer plus ou moins facilement dans la plus grande partie du Domaine. Depuis longtemps, les disponibilités de la caisse commune sont épuisées. Dans l'intérêt général et pour permettre néanmoins l'édification de constructions dans les parties éloignées du centre commerçant, les docteurs G. et A. Durville ont bénévolement fait à cette caisse — sans aucun espoir de retour, d'ailleurs — d'importants versements qui, jusqu'à ce jour, ont permis de poursuivre les travaux entrepris. Les comptes que rendra le syndic lors de la prochaine assemblée de propriétaires établiront cette situation d'ailleurs bien évidente à celui qui a la juste notion des frais considérables d'une réalisation comme celle d'Héliopolis.

Aujourd'hui, les docteurs Durville sont tenus de réserver leurs disponibilités à l'achèvement pur et simple des travaux de viabilité qui leur sont imposés par le Cahier des Charges, c'est-à-dire à l'achèvement des puits et des quelques pistes pour piétons qui restent à parfaire.

Il ne semble donc pas que le moment soit venu d'engager une dépense, même minime, pour instituer un poste de garde assermenté, alors que des dépenses, plus utiles, d'aménagement en routes carrossables de certains chemins pour piétons, ou simplement d'entretien des chemins existants, s'imposent au fur et à mesure que de nouvelles ventes de terrains viendront approvisionner la caisse du montant des versements des acquéreurs au titre de la contribution aux travaux. L'assemblée approuve à l'unanimité ces déclarations du syndic et décide que les propriétaires feront eux-mêmes leur police, le Conseil municipal — qui sera élu à la fin de la séance — restant libre, néanmoins, de créer ledit poste de garde assermenté si les disponibilités de la caisse viennent à le permettre, ou si un garde bénévole vient à se présenter ;

Question n° 6. — A qui incombe la responsabilité des accidents sur les chemins de l'île ou dans les propriétés privées ?

Le syndic pense que, puisque les routes et chemins sont la propriété du syndicat, celui-ci semble responsable civilement des accidents qui peuvent se produire sur eux. L'assemblée décide, à ce propos, à l'unanimité, de couvrir éventuellement la responsabilité civile du syndicat par une assurance appropriée, lorsque les disponibilités de la caisse le permettront ;

Question n° 7. — Pourrait-on éviter d'enlaidir un Centre naturiste par la présence de poteaux, de bara-

quements, de carrières, de tentes ? Le bruit de la centrale peut-il être atténué ?

Le syndic expose qu'en effet la présence de poteaux électriques dans l'admirable paysage d'Héliopolis est d'un effet lamentable, mais qu'il faut considérer ces poteaux comme un spectacle provisoire. Un jour viendra sans doute où l'exploitation de la centrale électrique par le Syndicat des Propriétaires procurera à la communauté certaines ressources qui pourront être utilisées au remplacement des lignes aériennes par des câbles souterrains.

Les baraquements édifiés sur le Domaine sont rares, heureusement. Ils n'existeraient pas si les propriétaires acceptaient de se soumettre avec plus de discipline aux obligations du Cahier des Charges qui veut qu'on n'élève aucune construction sur le lotissement sans que les plans aient été, au préalable, approuvés par le syndic.

La carrière exploitée par l'entreprise n'est pas bien laide. En tout cas, elle permet d'épargner les beaux rochers du Domaine qui, autrefois, servaient à l'entreprise à se procurer les matériaux de construction. A ce titre, son incontestable utilité doit faire oublier son manque relatif d'esthétique.

Quant aux tentes, on ne peut contester qu'elles complètent agréablement le tableau d'une Cité Naturiste.

Le bruit, actuellement insupportable, des moteurs de la centrale électrique, pourra être facilement atténué par la pose de silencieux lorsque le Syndicat des Propriétaires, actuellement en litige avec l'installateur, lequel, au mépris des conventions les plus sacrées, a cru devoir forcer son devis primitif de près de 30 %, aura pris possession de son matériel et en aura commencé à son propre compte l'exploitation rationnelle.

Question n° 8. — On a promis une école sur l'île. A quelle date serait-elle organisée pratiquement ?

La réponse à cette question résulte, comme précédemment, de l'importance des crédits qui seront alloués à l'école et à la poste par le Syndicat des Propriétaires.

Le syndic expose qu'en effet, la commune d'Hyères ne semble pas très disposée à participer aux frais de l'une et de l'autre. Si donc les usagers d'Héliopolis tiennent à ce que l'école et la poste ouvrent normalement, il est nécessaire que le syndicat prévienne, sur sa

caisse commune, un crédit qui ne semble pas devoir être inférieur à 2.500 francs par mois. Si les propriétaires sont d'accord pour affecter un semblable crédit à cette exploitation, crédit qu'ils pourront comprendre dans les frais d'entretien annuels prévus aux statuts du syndicat ou percevoir à l'aide d'une souscription bénévole, les docteurs Durville seront heureux de mettre gracieusement à la disposition de la communauté l'immeuble qu'ils sont en train d'édifier à leurs frais aux environs du centre commerçant. Si, au contraire, les propriétaires décident, au moins provisoirement, de réduire leurs frais généraux au minimum et, par suite, de ne pas ouvrir prochainement la poste et l'école, les docteurs Durville disposeront de leur immeuble à son achèvement et le transformeront en villa particulière qu'ils vendront pour récupérer leur mise de fonds.

Une discussion s'engage d'où il résulte qu'on pourra tenir une souscription grâce à laquelle les frais de l'école et de la poste pourraient être couverts. Les propriétaires dont les noms suivent s'engagent d'ores et déjà à verser mensuellement à la caisse des écoles et de la poste les sommes suivantes :

M. Lassalle	100 fr. par mois
Colonel Gell	100 —
M. Theillet	30 —
M. Duart	50 —
M. Julien	10 —
M. Mangin	30 —
M. Cordier	30 —

Le docteur André Durville propose de faire un appel auprès des autres propriétaires par l'intermédiaire de sa revue *Naturisme*, pour parfaire la somme mensuelle nécessaire. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et il est décidé que si les fonds ainsi recueillis sont suffisants, l'école et la poste ouvriront dès l'achèvement de l'immeuble ;

Question n° 9. — Un propriétaire de 20.000 mètres carrés de terrains a-t-il vraiment obtenu le droit de choisir son terrain n'importe où ?

A l'occasion du règlement de comptes avec un ancien directeur, plusieurs personnes ont en effet acquis le droit de choisir une certaine superficie de terrains dans le lotissement. Mais il est bien évident — les contrats passés sont formels à ce sujet — que ces terrains devaient être choisis parmi les parcelles du lotissement restant disponibles et non pas parmi les parcelles déjà vendues.

Le docteur Durville profite de cette réponse pour mettre en garde les propriétaires contre des bruits insensés que répandent à plaisir sur l'île du Levant

des gens sans vergogne qui prennent leurs désirs pour des réalités et qui n'ont d'autre but que de semer autour d'eux le doute et la panique.

L'assemblée prend acte de ces paroles et flétrit les propagateurs de fausses nouvelles ;

Question n° 10. — Création du Syndicat des Propriétaires Assemblée. Date. Nomination des membres et élaboration des statuts

Le syndic rappelle à ceux qui l'ignorent encore que le Syndicat des Propriétaires est régulièrement constitué, que sa création effective date de la réalisation du premier acte notarié, que ses statuts sont élaborés, déposés et enregistrés conformément à la loi, que tous les propriétaires à Héliopolis en font obligatoirement partie et disposent d'une voix par 500 mètres carrés de terrain qu'ils possèdent et que, sauf avis contraire du Conseil municipal qui va être élu, l'Assemblée Générale se réunira en mars prochain, conformément aux statuts ;

Question n° 11. — Nomination d'une commission chargée d'aider le docteur dans le contrôle de toutes les opérations relatives à la bonne marche d'Héliopolis.

Le syndic déclare qu'il sera très heureux d'être secondé dans sa tâche — qui est lourde — par quelques propriétaires habitant autant que possible en permanence l'île du Levant. Les statuts du syndicat ne prévoyant que la nomination d'un syndic et non pas d'un conseil d'administration, le docteur Durville propose de considérer l'île du Levant comme une commune libre et de procéder à la nomination d'une sorte de commission qui prendrait le titre de Conseil municipal. Le syndic prendrait la présidence de ce conseil et toutes les décisions qui sont du ressort du Syndicat des Propriétaires seraient prises par cet organisme.

On décide de procéder immédiatement à la nomination de ce Conseil municipal, dont les fonctions auront la même durée que celles du syndic.

Le Conseil municipal comprendra les 11 membres dont les noms suivent :

Président : Docteur André Durville, syndic ;
Vice-présidents : Colonel Gell, M. Devillepoix ;
Secrétaire : Mme Theillet ;
Membres : Mme Cordier, MM. Duart, Mangin, Julien, Long, Mancel, Lassalle.

Le Conseil se réunira au Fort Napoléon, ou en tout autre endroit désigné, autant que possible chaque mois à l'occasion de la présence sur l'île du docteur Durville, sur convocation du syndic et sous sa présidence effective, aucune résolution ne pouvant être prise hors de sa présence. La présence de la moitié des membres ou la moitié des membres — sera nécessaire pour la validité des délibérations. Celles-ci seront consignées soit sur un registre spécial, soit sur le registre du syndicat et signées de l'un des membres ayant assisté à la séance. Les décisions seront prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

La nomination du Conseil est décidée à l'unanimité ;

Question n° 12. — Où en est la question d'électricité ? Paiement par les propriétaires de leurs installations intérieures. Consommation et prix du courant.

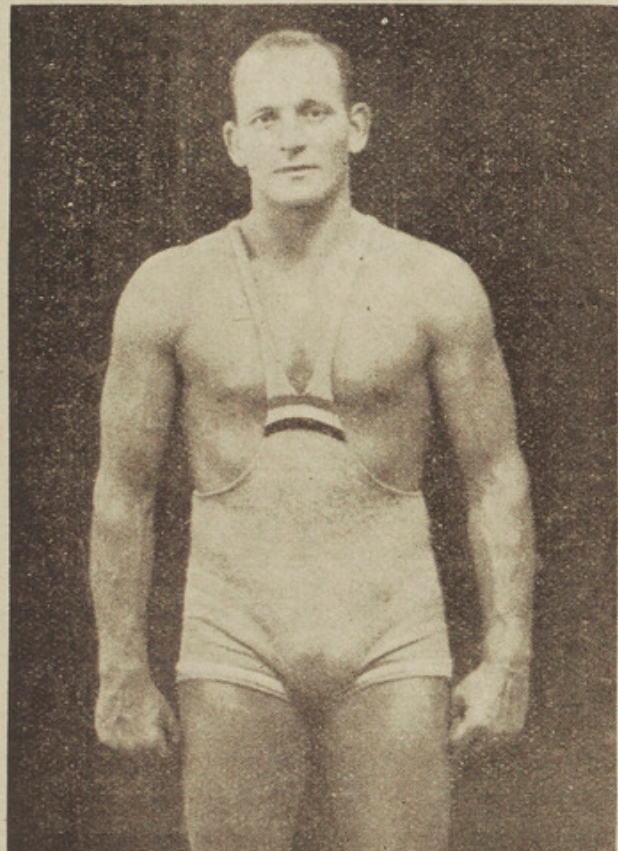
Le syndic expose les litiges survenus avec l'entrepreneur des travaux d'électricité qui, malgré des engagements verbaux et écrits, a augmenté considérablement le prix qu'il avait consenti et sur lesquels avait été établi le montant de la participation personnelle de chaque propriétaire. Il explique que, malgré ses avis réitérés, l'entrepreneur a mis en marche la centrale électrique, qu'il a pris sur lui de distribuer le courant à lui-même et à ses voisins sans autorisation ; que, non seulement les appareils ne sont plus, de ce fait, à l'état de neuf comme il était exigé au contrat, mais qu'il entend encore faire payer au syndic, c'est-à-dire à la totalité des propriétaires, l'essence et l'huile qu'il a dépensés pour s'éclairer et éclairer ses voisins.

Le syndic expose qu'après avoir versé plusieurs gros acomptes représentant près des 4/5 du devis sur l'installation, et entièrement payé l'immeuble qui abrite la centrale, il a refusé, devant une mauvaise foi aussi évidente, d'engager plus loin les propriétaires. Et il conseille à ceux-ci de surseoir au paiement de leurs installations privées jusqu'à ce qu'un règlement amiable ou de justice intervienne, et de refuser de se laisser fournir du courant, à quelque prix que ce soit, par quelqu'un qui exploite indûment des appareils qui appartiennent à la communauté des propriétaires.

Les propriétaires discutent encore, pendant quelques instants, de questions secondaires. Puis, l'heure s'avantant, ils remercient le syndic des explications détaillées qu'il vient de leur fournir et lui renouvellent, par acclamations, l'assurance de leur sympathie et de leur confiance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h. 30.

Suivent les signatures du syndic et des membres du Conseil municipal.



LE NATURISTE VAN DER SIPP, trois fois champion de France de lutte, finaliste du Championnat d'Europe, qui a fait une exhibition de lutte libre, à Villennes, à l'occasion de la Fête des Sports.

PETITES ANNONCES

Les « Petites Annonces » sont reçues à la direction de Naturisme, 15 bis, rue Cimarosa, Paris (16^e), et à l'Imprimerie, 24, rue d'Alleray, Paris (15^e). Elles sont rigoureusement payables d'avance.

La ligne d'environ 50 lettres, signes ou espaces : 5 fr. Pour les annonces domiciliées au bureau de la revue, une somme de 2 francs sera perçue, en plus du prix de l'insertion, pour frais de bureau.

Les réponses aux annonces domiciliées au bureau de la revue doivent être insérées dans une enveloppe TIMBRÉE portant le numéro de l'annonce (ce numéro doit être inscrit AU CRAYON, afin de pouvoir l'effacer). Cette enveloppe doit être adressée, sous une seconde enveloppe, à la direction de Naturisme. Les réponses ne remplissant pas ces conditions ne seront pas transmises.

Toute « Petite Annonce » doit parvenir à l'imprimerie de « Naturisme », accompagnée de son montant, au plus tard le jeudi précédant l'insertion, à 10 heures.

PENSIONS NATURISTES ■ ■ ■ ■ ■

INAM, 2 ter, r. Spitalieri, Nice. Vacances, repos p. bien portants et arthritiques. Convalescence. Cuisine nat. hors pair. Cure uvale. Désintoxication alim. p. merveilleux fruits du Midi. Cult. ph., massage. Ch. cosy dernier confort. Terrasse, air, soleil.

P. jeunes enfants, convalescents, étrangers voul. appr. le français, séj. idéal ch. prof. Campag., gde propr., b. parc. M. Duhamel, 20, r. de Crosne, Magny (S.-et-O.).

RENOVA, restaurant végétarien, 20, rue de Savoie, Paris (près place Saint-Michel). Prix fixe : 6,50. Son cadre, sa cuisine, ses spécialités. Finesse et abondance.

LOCATIONS ■ ■ ■ ■ ■

JEUNE HOMME cherche chambre avec douche. Adres. prix : Montgermont, 20, rue d'Athènes. Paris.

ALIMENTATION NATURISTE ■ ■ ■ ■ ■

HUILE OLIVE pure. Miel surfin. Confitures. Olives. Remise grac. Michaux-Bellaire, Salon (Bouches-du-Rh.).

LES BONS MIELS DE FRANCE « Apiculteurs Réunis » Miel du Loiret, surfin, 10 fr. le kilo, franco à partir de 5 kilos. Ch. post. : Paris 1641-19. Marcel Girard, 8, rue du Saint-Gothard, Paris (8^e). Tél. Gob. 11-40.

Bulletin d'abonnement à NATURISME

A adresser 15 bis, rue Cimarosa, Paris (16^e)
(Compte de chèques postaux : Paris 236-69)

Abonnez-moi pour un an, six mois, trois mois (1)
à partir du premier numéro du mois de.....

Nom :

Adresse :

— Je vous adresse le montant ci-joint ou par chèque postal.

— Je vous prie de faire encaisser chez moi le montant de l'abonnement (1).

	France	Etranger
ABONNEMENT { Trois mois ...	15 fr.	20 fr.
Six mois	28 fr.	36 fr.
Un an 50 fr.	65 fr.	

(Pour les recouvrements à domicile, une somme de 3 francs sera perçue en plus pour les frais.)

LES ABONNEMENTS PARTENT OBLIGATOIREMENT DU PREMIER NUMÉRO D'UN MOIS, AU CHOIX

(1) Rayer les mentions inutiles.

FAITES DE LA PUBLICITÉ DANS NATURISME

ETABLISSEMENTS NATURISTES ■ ■ ■ ■ ■

MAISON DU SOLEIL, Octon (Hérault) : Saison oct.-nov. tr. propice p. cure désintox., ptoses, mal. foie p. mas.-martel.p. Dr Vigné d'Octon. Parc, pisc., st. S'y ad.

ECOLE COMMUNALE DE PLEIN AIR, avec internat pour enfants de 2 à 13 ans. 250 et 350 fr. par mois. Vie naturiste, cuisine végétarienne. — Maison des Petits, Amélie, par Souillac-sur-Mer, en pleine forêt de pins, 1 kilomètre de l'Océan.

OFFRES D'EMPLOIS ■ ■ ■ ■ ■

ON DEM. jeune naturiste gaie et soigneuse pour service. Restaurant Végétarien, 7, rue Montcalm, Paris-18^e. Se présenter le dimanche matin.

LASSALLE, Ile du Levant (Var), demande pour Hélio-Paris, mécanicien auto, début au pair. Pendant loisirs, entraîn. boxe et natation. Prière joindre photo.

MEN., institut. camp. près Lyon, demande personne sérieuse, bonne santé, ménage et quatre enfants. Vie famille, natur. Ecrire à Naturisme, n° 185.

DEMANDES D'EMPLOIS ■ ■ ■ ■ ■

J. F., dipl. puériculture, dem. place gouvern. ou surv. enf., préférence établis. Ecrire à Naturisme, n° 184.

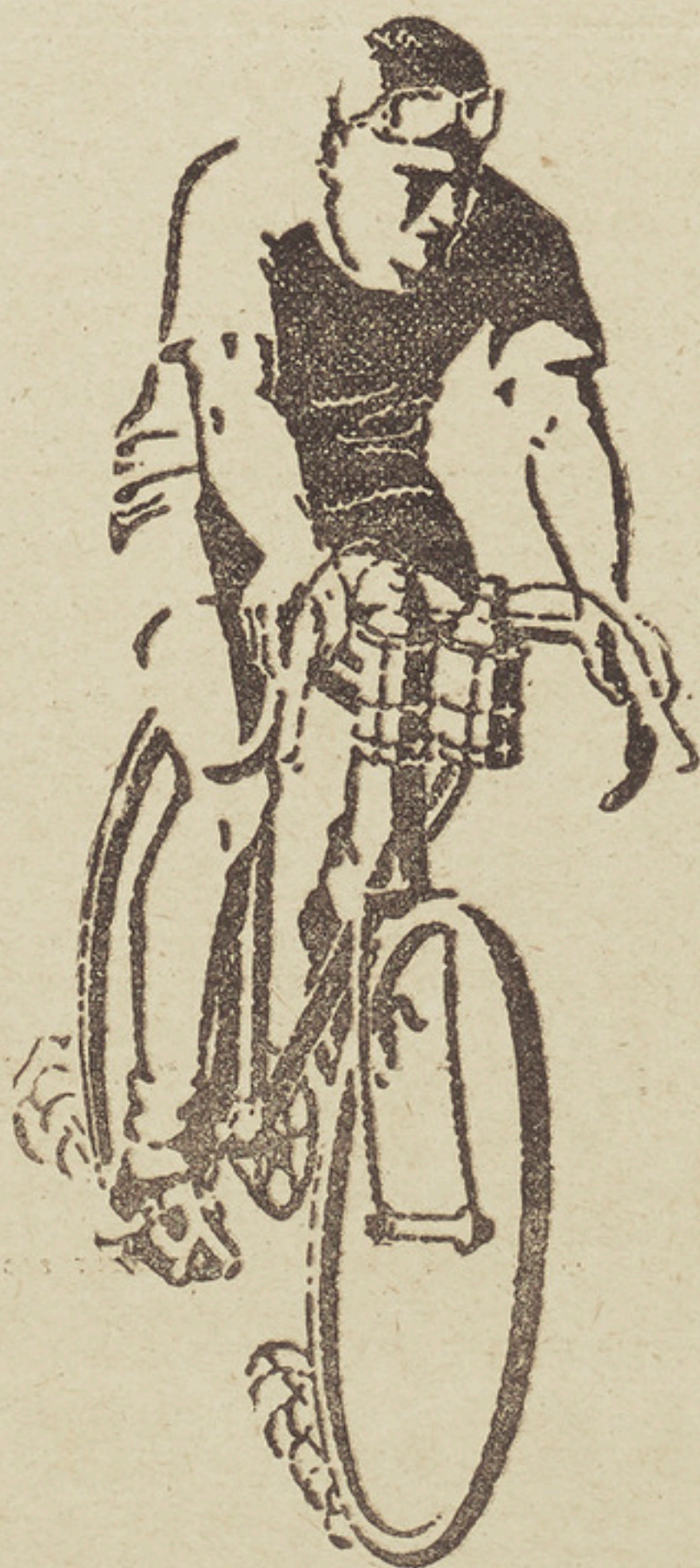
DIVERS ■ ■ ■ ■ ■

L'ECRITURE révèle le caractère intime. Etude détaill., 20 fr. Ecr. : M^{me} Luc, studio B, 9, r. de Florence, Paris.

NATURISTES ! 1.500 des vôtres sont clients des STOCKS AMERICAINS S. A., 54, rue Camborné, Paris-15^e. Dem. cat. et sup. prime contre 5 fr. timb.

J. F., sér. désire pas. 2 mois au pair, Ile du Levant ou Midi. Ec. : Em. Codrons, 46, fg du Temple, Paris.

La tête, les jambes... et le cœur!



Devenir un Michard, un Pélissier, un Leduc, est possible à tout cycliste doué de qualités physiques mais, qui comme eux, n'imposera aucun excès de fatigue à ses muscles et à son cœur.

Le Café SANKA, sans caféine n'altère en rien l'état du cœur du sportif et lui permet de récupérer ses forces dans le sommeil le plus reposant.

Café SANKA
sans caféine
Boulogne - Paris

Si vous désirez le goûter, un échantillon gratuit vous sera adressé contre envoi de cette annonce accompagnée de 1 franc en timbres-poste pour frais d'expédition.

madolin

ALIMENTS NATURISTES

SPÉCIALITÉS D'ALIMENTS VITAMINÉS

NOTICES ET CATALOGUES
SUR DEMANDE

LIVRAISONS DOMICILE
ET EXPÉDITIONS PROVINCE

MAGASIN DE VENTE
ET BUREAU DE COMMANDES :

172, RUE MARCADET, 172

TÉL. : MARCADET 70-84 & 85

DÉPÔTS A PARIS :
3, RUE DES PETITES-ÉCURIES
ET DANS LES SUCCURSALES

SCAPINI :

45, RUE DE RIVOLI ;
41, RUE DE RENNES ;
32, BOULEVARD DE STRASBOURG ;
16, RUE HALEVY ;
35, RUE MARBEUF ;
6, AVENUE DES TERNES ;
101, RUE DE COURCELLES ;
55, RUE NOTRE-DAME-DE-LORETTE ;
93, AVENUE DU ROULE, A NEUILLY.

ET DANS TOUTES
LES BONNES MAISONS
DE PRODUITS DE RÉGIME
ET D'ALIMENTATION



Les Produits Alimentaires BASOR des docteurs G. et A. DURVILLE

LA SANTÉ, la plus précieuse des richesses, ne peut se conserver que par
une alimentation saine et naturelle.

LES ETABLISSEMENTS BASOR

35, RUE DES ANNELETS, PARIS (19^e). TÉLÉPHONE : BOTZARIS 64-79

VOUS OFFRENT DES ALIMENTS SAINS ET NATURELS

PAIN O. J. de farine complète de meule ;

PATES ALIMENTAIRES (naturelles sans œufs) à base de farine complète ;

FARINES ET SEMOULES BASOR (maltées), mélange pur et judicieux de **BLÉ AVOINE SEIGLE ORGE RIZ**, spécialement recommandées aux enfants ;

PAIN D'ÉPICE pur miel et farine (incomparable) ;

FLOCONS D'AVOINE ET D'ORGE, CRÈME D'AVOINE, D'ORGE, ORGE PERLÉ. Ces produits, issus de céréales sélectionnées, sont tout spécialement recommandés ;

SEL MARIN TOTAL, MALT, BISCOTTES, AMANDES, ETC...

QUELLE QUE SOIT VOTRE MALADIE
LA MEDECINE NATURISTE
PEUT QUELQUE CHOSE POUR VOUS

PRENEZ RENDEZ-VOUS A L'

INSTITUT NATURISTE
DES DOCTEURS GASTON ET ANDRÉ DURVILLE

15 bis, rue Cimara, PARIS (16^e)
(Métro : Boissière — Tél. : Passy 77-95)

ON CONSTITUERA VOTRE DOSSIER MÉDICAL,
ON ÉTABLIRA VOTRE RÉGIME
ON VOUS TRAITERA SANS MÉDICAMENTS

Tous les jours non fériés
Consultations de 14 à 17 heures
Traitement de 10 à 12 heures
et de 14 à 19 heures

SERVICE ULTRA-MODERNE
DE RADIOGRAPHIE
ET DE RADIOSCOPIE
De 10 à 12 heures
et de 14 à 19 heures

VOIES RESPIRATOIRES SUPÉRIEURES
MALADIES DU NEZ,
DE LA GORGE, DES OREILLES

AVIS A NOS ABONNÉS

Toute demande de changement d'adresse
doit être accompagnée de 1 fr. 50 en timbres-poste.

« NATURISME » VOUS INTERESSE ?...

ABONNEZ-VOUS

Un an : 50 fr.

Six mois : 28 fr.

Imprimerie de Naturisme, 24, rue d'Alleray, Paris (15^e).

LES ÉDITIONS DE « NATURISME »

La Cure Naturiste, 2 vol. à 30 francs chaque.

Quatrième édition. Soixantième mille.

Pour entretenir sa vigueur et se guérir sans médicaments. Le Tome 1 étudie la Cure alimentaire, la Cure d'air, la Cure de soleil. Le Tome 2 étudie la Cure d'eau, la Cure de mouvement, la Cure morale. Deux forts volumes de 360 pages chacun, sous belle couverture en couleurs.

La Cure Mentale.

Un fort volume de 260 pages, abondamment illustré de hors-texte. Prix : 30 francs.

Pour guérir les maladies sans médicaments, par l'emploi raisonné des forces naturelles qui sont en chacun de nous. Le traitement, par la volonté, de toutes les maladies physiques et mentales.

La Cuisine Saine (Un seul volume. Prix : 30 francs).

Deuxième édition. Vingtième mille.

Ce qu'il faut manger pour conserver sa santé et pour se guérir. Cet important ouvrage de plus de 400 pages étudie les potages, les hors-d'œuvre, les pâtes, les légumes, les viandes, les œufs, les laitages, les sauces, les entremets, les pâtisseries et les fruits. Tout être soucieux de sa santé doit le posséder.

Pour devenir énergique, 1 vol. à 15 fr.

Troisième édition. Trentième mille.

L'éducation de l'émotivité. Cet ouvrage montre comment acquérir une volonté forte ; pas de discussions stériles, pas de vaine philosophie : des faits précis, des exercices utiles et qui ont fait leurs preuves.

L'Art de lire le caractère, le tempérament et les prédispositions malades par l'examen du visage, 1 vol. à 20 fr.

Deuxième édition. Vingtième mille.

Ce livre n'est ni de la magie, ni de l'astrologie ; il est de l'observation scientifique pure.

Il existe un art de voir sur l'extérieur du corps, et en particulier sur la figure, ce qui se passe dans le cerveau : tout ce que nous avons été, tout ce que nous sommes, est marqué sur nous. Il n'y a qu'à le lire.

Port en sus : 10 0/0 (France) et 20 0/0 (Etranger)
En vente à « Naturisme » et dans toutes les librairies

Les docteurs Durville tiennent à informer leurs malades que le traitement en application à l'Institut Naturiste, très éloigné, on le sait, des méthodes de la Médecine chimique, est encore considéré par l'Administration des Assurances Sociales comme un traitement de luxe. Et, si déplorable que ce puisse être pour les Assurés sociaux, il arrive fréquemment que les honoraires payés à l'Institut Naturiste, ou bien ne sont remboursés que partiellement par les Caisses Sociales, ou bien ne le sont pas du tout.

Les docteurs Durville se font donc un devoir d'engager leur clientèle à ne pas trop compter sur une récupération de leurs débours.

LISEZ ET FAITES LIRE « NATURISME »

**LE PAIN COMPLET
ÉVITE
LA CONSTIPATION**

**LE PAIN COMPLET
FORTIFIE**

SANS POUSSER A L'EMBOÎTAGE

Consommez les Aliments des Naturistes
des docteurs G. et A. Durville

Demandez-les aux ETABLISSEMENTS BASOR
35, rue des Annelets, Paris (19^e). Tél. : Botz. 64-79

FAITES LIRE « NATURISME »

ABONNEZ VOS AMIS

6 mois : 28 francs

1 an : 50 francs

Le Gérant : Auguste CHAUVETON.

A HÉLIOPOLIS, L'ILE EMBAUMÉE, OU SOURIT UN ÉTERNEL PRINTEMPS, VOUS RÉALISEREZ VOTRE IDÉAL DE VIE SAIN ET VOUS DÉCUPLEZ VOTRE CAPITAL DE SANTÉ

DANS LA PREMIERE AGGLOMERATION NATURISTE DU MONDE ENTIER

**ACHETEZ
VOTRE
TERRAIN**

POUR PASSER AGRÉABLEMENT VOS VACANCES
POUR FAIRE UN PLACEMENT « OR » DE VOS DISPONIBILITÉS
POUR CRÉER UN COMMERCE RÉPONDANT A VOS ASPIRATIONS

**HATEZ-VOUS D'ACQUÉRIR
UNE DES DERNIÈRES PARCELLES
DISPONIBLES DU LOTISSEMENT**

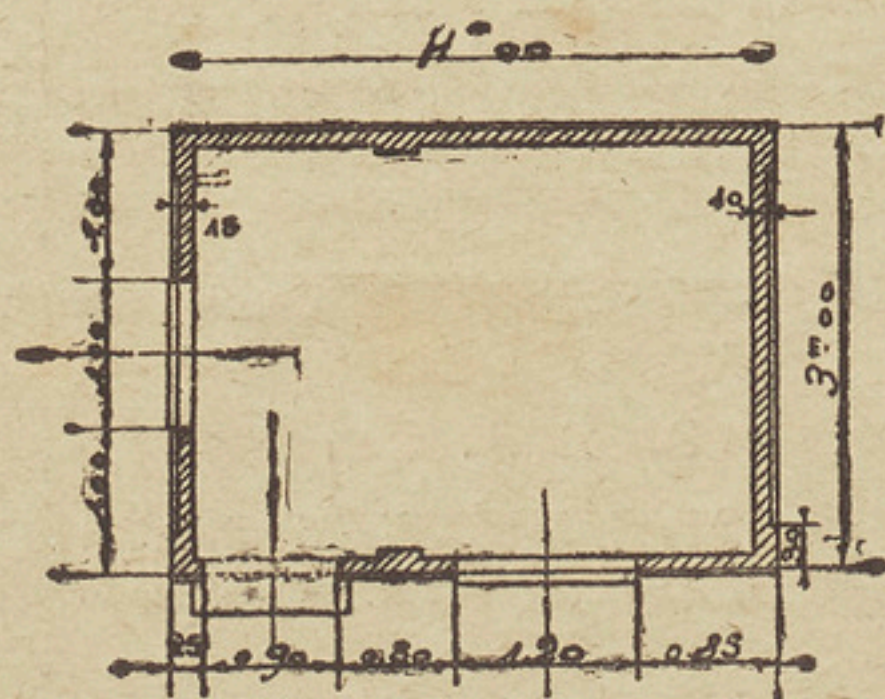
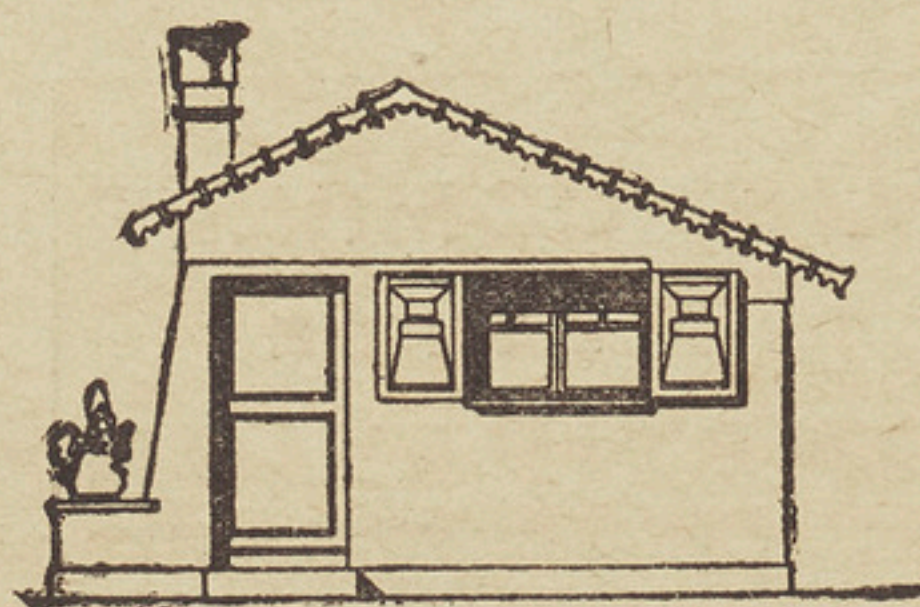
■ UNE NOTICE
DÉTAILLÉE SUR
HÉLIOPOLIS, LES
PLANS DU DO-
MAINE ET TOUS
RENSEIGNE-
MENTS UTILES
SONT GRATUITE-
MENT ADRESSÉS
SUR DEMANDE ■

Pour tout ce qui concerne les ventes de terrains à HÉLIOPOLIS, s'adresser au Docteur André Durville :
Jusqu'au 10 octobre à l'Imprimerie de « Naturisme », 24, rue d'Alleray, Paris (15^e), de 10 heures à midi.
Du 12 au 20 octobre à l'Île du Levant, Fort Napoléon (Var).

la cité de vacances



l'île du Levant par Le Lavandou (Var)



BUNGALOW DE SERIE
Type 1933

POUR UN CAMPING CONFORTABLE :

Le bungalow de série, type 1933 : véritable petite maison entièrement en maçonnerie. Une pièce de 3 m. x 4 m. comportant 1 porte et 2 fenêtres. Toiture en tuiles, sol bétonné. Maçonnerie de fondations prévue forfaitairement à une hauteur moyenne de 50 centimètres (le reste, s'il y a lieu, est compté en supplément). Une marche devant la porte.

PRIX (CONFORME AU PLAN CI-CONTRE) : 7.440 FRANCS

Ce prix ne comprend pas les fondations au-dessus de 50 centimètres de hauteur (si la pente du terrain oblige à dépasser cette cote), ni la peinture du bungalow. Supplément minime pour pose d'un carrelage, en place de béton, et pour construction éventuelle de plusieurs marches au lieu d'une seule.

POUR UN SÉJOUR DE LONGUE DURÉE :

Villas de toute importance étudiées gratuitement sans aucun engagement.

Prix de base : 620 francs le mètre carré en rez-de-chaussée couvert. Construction en agglomérés, avec fondations en pierre du pays (hauteur moyenne : 50 centimètres), toiture en tuiles ou terrasse en ciment armé.

POUR L'AMÉLIORATION DE VOTRE CONSTRUCTION :

Construction de fosses septiques conformément aux prescriptions du cahier des charges, pose de gouttières, de carrelages, étude de réservoirs pour les eaux de pluie, de terrasses, de puits, de citernes, peinture, penderie, menuiserie, etc.

ÉTUDE AU MEILLEUR PRIX

**CONSTRUISEZ
VOTRE
MAISON**

Pour tout ce qui concerne les constructions à l'Île du Levant, s'adresser directement à M. LONG,
Directeur de la SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS D'HÉLIOPOLIS, 47 ter, rue du Maréchal-Joffre, à Nice (A.-M.)
ou au Docteur André Durville, qui transmettra.

UN BUREAU D'ÉTUDES créé à l'ÎLE DU LEVANT permet d'élaborer en quelques heures tous projets et devis, à la demande des propriétaires présents.
(S'adresser à M. WÉROTTE, conducteur des travaux de l'entreprise LONG, immeuble de la Mairie, Île du Levant.)